



Chaque jour à vos côtés

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SERVICES DU CONSEIL GENERAL DU CANTAL

EDITION 2007



L'élaboration du rapport d'activité de la collectivité constitue toujours un moment privilégié de la vie du Conseil Général et de ses services. Il ne peut être aussi exhaustif que d'aucuns le souhaiteraient, mais il doit rendre compte des orientations décidées, des choix opérés et de la diversité des actions conduites par l'ensemble des services.

Sa rédaction au lendemain du renouvellement de notre Assemblée, lui confère une dimension supplémentaire qui doit ouvrir la voie à l'approfondissement et à la révision du Plan d'Action Départemental pour mener à bien le « Projet Cantal ». Le Conseil Général connaît depuis plusieurs années une évolution notable de son champs d'action nécessitant des adaptations de ses politiques et de son organisation. Les services apportés par le Conseil Général concernent tous les domaines de l'action publique et s'adressent à chaque cantalien.

Le Conseil Général s'est imposé comme un échelon de proximité et de solidarité essentiel. Mais il affirme aussi une volonté de participation active aux dynamiques territoriales et une ambition de démarche prospective visant à renforcer toujours plus l'attractivité du Cantal. Il entend demeurer au centre des partenariats essentiels à tout projet en portant une politique de développement volontariste où l'ouverture du Cantal garde une place de premier plan.

Ce document doit aussi permettre à chacun de renforcer la connaissance des prestations et des services offerts par notre collectivité. En effet, l'action publique n'a de sens que si elle est accessible à tous ceux qui peuvent y prétendre. Cet effort de communication et de lisibilité de l'action du Conseil Général doit être une préoccupation de tous les services.

Enfin, ce document est avant tout le reflet de l'activité des services du Département, dont l'identité doit encore être renforcée. Je souhaite que chacun puisse s'imprégner de la richesse de cette action dont l'objectif général est de concourir à l'ouverture du Cantal et à l'accueil de nouvelles populations. Je veux saluer le travail accompli par chaque agent du Conseil Général, en poste de longue date ou nouveau venu, qui participe à la réalisation de ces objectifs et à la satisfaction du service public départemental offert à tous les cantaliens. C'est ce service public nouveau fait de proximité, d'écoute, de réactivité et d'efficacité que nous avons l'ambition de construire ensemble chaque jour.

Vincent DESCOEUR
PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
DÉPUTÉ DU CANTAL

EDITO

le Conseil Général chaque jour à vos côtés

SOMMAIRE

P4 REGARDS sur 2007

P6 L'INSTITUTION DEPARTEMENTALE

Les élus - le Cabinet
La Direction Générale des Services
Les moyens humains
Les moyens financiers
Les moyens supports :
Service des Assemblées, Bureau de la logistique et des achats, Service des bâtiments départementaux, Direction des systèmes d'information, des nouvelles technologies et de la modernisation, Service des Affaires Juridiques et des Marchés

P16 SOLIDARITE ET FAMILLE

- Une action sociale polyvalente et territorialisée
- La politique de l'enfance et la famille
- La politique d'insertion
- La politique en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées
- L'action sociale départementale

P20 OUVERTURE DU TERRITOIRE

- Le désenclavement numérique
- Le réseau routier
- La desserte aérienne

P24 EDUCATION ET FORMATION

- Les collèges
- Les autres interventions en matière d'éducation
- Les transports scolaires

P26 ECONOMIE ET EMPLOI

- l'agriculture
- l'industrie, le commerce, l'artisanat
- le tourisme

P33 ENVIRONNEMENT

- l'environnement
- le Laboratoire Départemental

P36 CADRE DE VIE

- L'accompagnement des territoires
- Les lignes régulières de transports
- La culture
- La Médiathèque Départementale
- Les Archives Départementales
- Le sport
- le SDIS





R E G

A R D

S U R

2

0 0 7

JANVIER

Intégration des personnels de la DDE au sein des services du Conseil Général,
Transfert de la RN 120 au Département qui termine le chantier de la mise à 4 voies des Quatre Chemins à Aurillac et engage des études sur la déviation du Pont d'Orgon,
Manifestation de vœux au monde sportif et remise d'équipements

MARS

Négociation du volet territorial du Contrat de Projets Etat Région 2008 - 2013 : 10 millions d'euros pour les projets cantaliens,
Traditionnel rendez-vous d'accueil des nouveaux arrivants dans les services du Conseil Général, avec une participation exceptionnelle du fait de l'intégration de nouveaux agents en provenance de l'Etat,
Validation du projet de construction du centre de secours principal d'Aurillac.

MAI

Le Groupement d'Intérêt Public de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) est pleinement opérationnel, seul le lieu physique de regroupement des services reste à finaliser,
5ème salon du livre de jeunesse au Rouget,
Développement des actions de communication interne à la collectivité.

JUILLET

Engagement d'une réflexion sur les enjeux de la médecine en milieu rural visant à arrêter une intervention du Conseil Général en ce domaine,
Suite aux difficultés de la société Transmontagne la SAEM du Lioran travaille à un projet de reprise,
Mise en service de la maison de site du Pas de Peyrol.
Le Cantal accueille la Carte aux Trésors (France 3)

SEPTEMBRE

Les archives départementales fêtent le bicentenaire du cadastre,
Le Cantal fait campagne sur RMC à l'occasion de la coupe du monde de rugby,
Participation au « Grenelle de l'environnement »
Lancement du Pass Cantal en faveur de tous les jeunes de 11 à 16 ans.

NOVEMBRE

Eurospa reprend la gestion des thermes de Chaudes Aigues à compter du 1er janvier 2008,
Inauguration du nouveau tunnel du Lioran,
Débat d'orientation budgétaire au sein de l'Assemblée avec confirmation des priorités autour des services de proximité et de l'ouverture indispensable à l'accueil.

FEVRIER

Vote du budget du Département pour 2007,
Le Fonds d'Équipement des Communes prend en compte 234 dossiers pour 2,8 M€,
Validation d'un ambitieux programme d'investissement en matière d'eau potable : 60 M€ sur 10 ans,
Présentation des nouvelles aides économiques aux élus socioprofessionnels.

AVRIL

Réception des clubs sportifs de haut niveau du Cantal à l'hôtel du Département,
Présentation des actions de promotion et d'accueil pour la saison touristique 2008,
Engagement des travaux préparatoires à la nouvelle Délégation de Service Public du Lioran.

JUIN

Accueil à Aurillac des Championnats de France de cyclisme,
Séminaire des cadres du Conseil Général.
Adoption du Schéma départemental des Enseignements Artistiques

AOUT

ECLAT : Le Conseil Général lieu d'accueil du 22ème Festival,
Séminaire des élus pour préparer les dossiers de la rentrée et les orientations budgétaires 2008,
2ème édition de Ruralitic dans le Cantal sous forme d'Université d'été.

OCTOBRE

Reprise par la SAEM Super Lioran Développement de l'exploitation en direct de la station du Lioran avec reprise de l'ensemble du personnel.
Adoption des schémas d'organisation de l'offre de services aux personnes âgées et aux personnes handicapées pour les 6 prochaines années,
Scènes en Partage : une nouvelle saison culturelle pour tous les cantaliens.

DECEMBRE

Activité renforcée pour le laboratoire départementale avec la crise de la FCO,
Achèvement des phases 1 et 2 du déploiement des relais de téléphonie mobile qui ont permis de desservir 80 communes et mobilisé 4 M€ du Conseil Général,
Implantation du premier équipement haut débit complémentaire à la convention département innovant à Montmurat,
Élection des nouveaux conseillers généraux juniors dans les collèges.





le Conseil Général chaque jour à vos côtés

L'INSTITUTION DEPARTEMENTALE

L' ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

Organe délibérant du département, elle est formée de la réunion des 27 conseillers généraux, élus au suffrage universel direct pour 6 ans. Les conseillers généraux se réunissent au moins une fois par trimestre sur convocation du président. Ces séances sont publiques. L'assemblée vote en particulier le budget, acte essentiel de la vie de la collectivité, qui lui donne les moyens de sa politique.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général élit pour trois ans, en son sein, son Président.

M. Vincent DESCOEUR a été réélu Président le 20 mars 2008.

Responsable de l'exécutif, le Président convoque l'Assemblée, fixe son ordre du jour, préside les séances et organise les débats. Il est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du Conseil Général et les décisions de la Commission Permanente.

LA COMMISSION PERMANENTE

Le Conseil Général fixe le nombre des vice-présidents et des membres de la Commission Permanente. Elle est composée dans le Cantal de l'ensemble des conseillers généraux. Présidée par le Président du Conseil Général, la Commission Permanente applique les décisions de l'Assemblée Départementale.

Le Président du Conseil Général :	M. Vincent DESCOEUR
Premier Vice-Président :	M. Henri BARTHELEMY
Deuxième Vice-Président :	M. Gérard LEYMONIE
Troisième Vice-Président :	M. Bernard DELCROS
Quatrième Vice-Président :	M. Michel LAFON
Cinquième Vice-Président :	M. Louis-Jacques LIANDIER
Sixième Vice-Président :	M. Jean-Yves BONY
Septième Vice-Président :	M. Louis GALTIER
Huitième Vice-Président :	Mme Madeleine BAUMGARTNER

et les 18 Membres :

Mme Florence MARTY, MM. Stéphane BRIANT, Michel CABANES, Alain CALMETTE, Daniel CHEVALEYRE, Louis CLAVILIER, Charles DELAMAIDE, Jean-Pierre DELPONT, Guy DELTEIL, Bruno FAURE, Pierre JARLIER, Michel LEHOURS, Christian LEOTY, Jacques MARKARIAN, Alain MARLEIX, Jacques MEZARD, François VERMANDE, Jean-Claude WALCHLI.

LES COMMISSIONS ORGANIQUES

L'assemblée s'organise en commissions spécialisées. Avant les réunions du Conseil Général, chaque commission examine les dossiers relevant de son domaine, émet des propositions et désigne un rapporteur chargé d'en faire la synthèse et de présenter le rapport à soumettre au vote de l'Assemblée. Chaque conseiller général est membre d'une commission, le Président du Conseil Général étant quant à lui membre de droit de toutes.

1ère COMMISSION

FINANCES ET ADMINISTRATION

PRÉSIDENT :
M. Henri BARTHELEMY

VICE-PRESIDENTS :
M. Alain MARLEIX,
M. Jacques MEZARD

MEMBRES :
MM Alain CALMETTE, Stéphane BRIANT, Jean-Pierre DELPONT, Pierre JARLIER, Michel LAFON, Jean-Claude WALCHLI

2ème COMMISSION

ÉQUIPEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PRÉSIDENT :
M. Bruno FAURE

VICE-PRESIDENTS :
M. Gérard LEYMONIE,
M. Daniel CHEVALEYRE

MEMBRES :
MM Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Louis CLAVILIER, Christian LEOTY, Louis-Jacques LIANDIER, Jacques MARKARIAN

3ème COMMISSION

SOLIDARITE - JEUNESSE SERVICES

PRÉSIDENT :
M. Guy DELTEIL

VICE-PRESIDENTS :
Mme Madeleine BAUMGARTNER,
M. Charles DELAMAIDE,

MEMBRES :
Mme Florence MARTY,
et MM Bernard DELCROS,
Louis GALTIER, Michel LEHOURS,
François VERMANDE

LE CABINET ET LA COMMUNICATION

Placé sous l'autorité directe du Président du Conseil Général, le Cabinet est constitué d'une équipe de douze personnes, y compris les chauffeurs, dont un poste vacant. Cette équipe, dont la coordination est assurée par intérim depuis septembre par le Directeur Général Adjoint des Services, secondée par la Chef de Cabinet, traite les affaires réservées en relation directe avec les élus et avec l'ensemble des partenaires et des interlocuteurs du Conseil Général.

Le Cabinet travaille en collaboration directe avec le Directeur Général des Services pour la mise en œuvre des décisions de l'Exécutif Départemental. Les activités du Cabinet s'ordonnent en trois principaux domaines : administration générale, interventions et secours d'urgence, communication. A quoi il faut ajouter le Conseil Général des Jeunes, en relation avec les services concernés.

Administration générale :

Une chargée de mission gère le suivi du planning du président, les crédits du Cabinet ainsi que l'organisation des manifestations, expositions ou réceptions que le Conseil Général accueille dans l'atrium de l'Hôtel du Département.

Un autre chargé de mission assure plus particulièrement l'élaboration et le suivi des marchés, ainsi que la rédaction de notes de synthèse, éditoriaux et courriers. Il participe à la communication institutionnelle et au suivi du Conseil du Conseil Général des jeunes.

Interventions et secours d'urgence :

La Chef de Cabinet est à l'écoute du personnel du Cabinet, traite et assure le suivi des interventions et des demandes d'aide financière au titre du secours d'urgence. Elle s'occupe également de l'organisation des manifestations en collaboration avec la chargée de mission.

Le montant des crédits « secours d'urgence » pour 2007 s'élève à 58 761 euros. 313 demandes d'aide financière ont été examinées et 249 dossiers ont fait l'objet d'une décision favorable. Le montant moyen de l'aide attribuée par bénéficiaire est de 236 euros.

Communication – relations presse

L'objectif principal de la communication est l'information de la population sur les politiques mises en œuvre par le Conseil Général. En fait, il s'agit d'abord de faire connaître aux usagers, les services mis à leur disposition.

La chargée de mission pilote la réalisation de la revue d'information « CANTAL AVENIR » (70 000 exemplaires) diffusée auprès de tous les foyers cantaliens.

Elle prépare les campagnes d'affichage mises en place dans les abribus du département sur des thèmes en lien avec l'actualité, l'activité et les compétences du Conseil Général.

Elle veille à la présence du Conseil Général dans les opérations médiatiques et de partenariat (utilisation du logo sur tous supports de communication et sur le terrain : banderoles, panneaux ; dotations en tenues sportives et trophées...) et par la réservation d'espaces publicitaires dans différentes publications départementales, régionales et nationales.

En collaboration avec les Services, elle assure un rôle d'écoute, de conseil et de suivi de toutes les opérations de communication du Conseil Général.

Le développement de la marque territoriale CANTAL AUVERGNE ainsi que les partenariats lors de manifestations à caractère événementiel organisées dans le Cantal relèvent du pôle communication (La Carte aux Trésors, Les Rencontres Nationales des Départements Cyclables)

En 2007, les dépenses mandatées au titre de la communication s'élèvent au total à 498 106 €.





Une attachée de presse a pour mission d'être le relais auprès des médias et est également chargée des relations publiques. Elle répond quotidiennement aux demandes des journalistes : recherches de spécialistes, envoi de documents d'information et de photos, coordination d'entrevues.

Elle réalise des supports de communication écrits (dossiers de presse, communiqués, rapports d'activité...) et oraux (conférences de presse, interviews, salons et soirées événementielles...).

Elle établit et maintient des relations étroites avec les représentants des médias et les partenaires de l'institution.

Elle est en charge de la veille médiatique (revues de presse, bilans) ainsi que la diffusion de l'information sur le site Internet du Conseil Général.

Elle est en outre associée aux travaux de communication et suit certains dossiers de promotion du territoire.

Conseil Général des jeunes

Grâce à l'expérience du premier mandat, le fonctionnement de l'assemblée départementale junior a pu être optimisé. De nouvelles modalités ont ainsi été arrêtées afin de permettre une meilleure organisation des travaux des conseillers généraux juniors.

Après une première année volontairement consacrée à un travail de réflexion avec l'aide d'intervenants extérieurs, le Conseil Général des Jeunes a pu au cours de la seconde année du mandat concrétiser les actions suivantes :

- Commission Affaires Sociales et Solidarité : mise en oeuvre, en étroite collaboration avec les associations locales qui travaillent sur ce sujet, d'une action humanitaire en direction du Burkina Faso (financement, dans le cadre de diverses actions destinées à réunir des fonds, d'une campagne de vaccination suite à une épidémie de méningite),

- Commission Sport, Culture, et Loisirs : à partir de différentes créations artistiques réalisées pendant l'année scolaire au sein des collèges, la commission souhaitait valoriser l'image du département. Pour cela elle a réalisé sous la direction d'une artiste plasticienne (Muriel RODOLOSE) une production artistique collective sur un seul support au Lioran.

- Commission Environnement et Patrimoine : il s'agissait d'organiser une « journée propre » de nettoyage des berges d'une rivière associée à la découverte du milieu naturel afin de préserver la nature et garder nos rivières propres. En complément, la réalisation d'un film sur le thème de la pollution en milieu aquatique a été effectuée afin de sensibiliser l'ensemble des collégiens cantaliens.

Ce deuxième mandat du Conseil Général des Jeunes a démontré que les conseillers généraux juniors sont capables de mettre en oeuvre des projets très concrets, riches de sens, attachés à une triple dimension : humanitaire, artistique et environnementale.

Fin 2007 ont eu lieu les élections des nouveaux élus qui ont été installés le 15 février 2008 lors de la Commission Permanente. Un cadre de travail s'est organisé autour d'un «agenda 21 jeunes».



LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

La Direction Générale des Services a la responsabilité de l'ensemble de l'administration départementale. Elle est assurée par Patrick LOTHE qui dirige les services placés sous l'autorité du Président du Conseil Général. Assisté par un secrétariat composé de trois personnes, il coordonne l'activité des services avec le concours de trois Directeurs Généraux Adjoints et du Comité de Direction constitué de l'ensemble des Directeurs. Son rôle est de préparer et d'exécuter les décisions de l'Assemblée, d'assurer le pilotage de l'administration départementale et de veiller à son adaptation. Les actions de communication interne, ainsi que la gestion de la Dotation d'Animation Cantonale, sont directement gérées au niveau de la Direction Générale.

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES



PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU CANTAL

Vincent DESCOEUR

DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Patrick LOTHE

DIRECTEUR DE CABINET

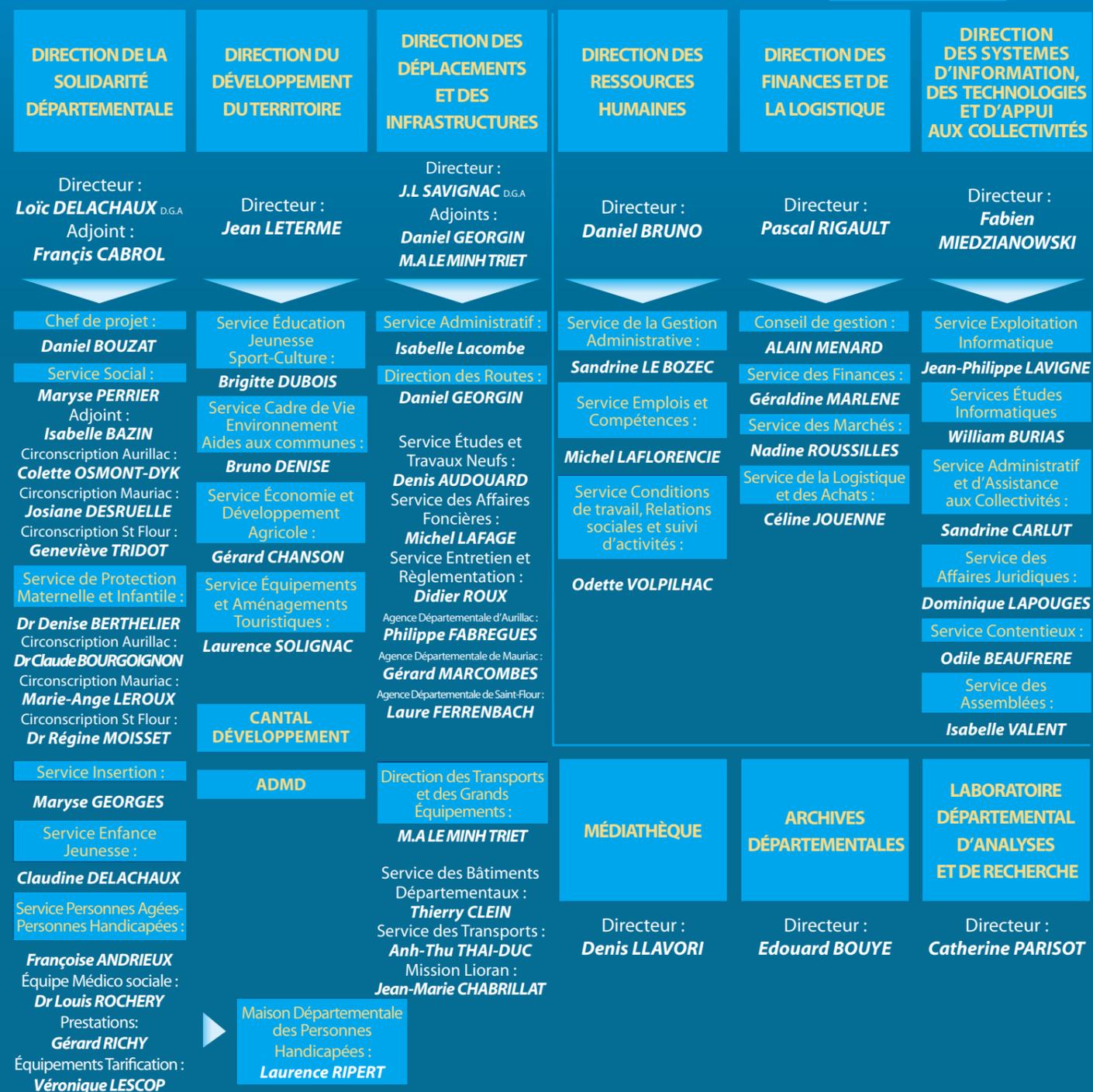
 Chef de Cabinet
 Sylvie ROUANNE-BROMET

S.D.I.S

DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES ADJOINT

Stéphane SAUTAREL

Communication



LES MOYENS HUMAINS

Au 1er janvier 2007, 291 agents issus de la DDE sont venus renforcer les effectifs du Conseil Général, dans le cadre d'une mise à disposition individuelle, et ainsi mettre en œuvre la nouvelle mission d'entretien et d'exploitation du réseau de routes départementales de la Collectivité. Ils ont ainsi rejoint les 172 agents issus de l'Éducation Nationale assurant les missions d'accueil, d'entretien général et technique, d'hébergement et de restauration dans les Collèges relevant, dès janvier 2006, de la responsabilité du Conseil Général.

Le renforcement des compétences de la Collectivité et l'apport de ces nouveaux agents portent l'effectif du Conseil Général, au 31 décembre 2007, à 1059 agents. Deux ans plus tôt, l'effectif s'élevait à « seulement » 515 personnes.

Les agents d'abord mis à disposition individuellement relèvent du Conseil Général pour les aspects d'organisation et de conditions de travail, de gestion des absences, de formation et de médecine préventive. Ils sont tous appelés progressivement, en fonction de leur choix, à être gérés administrativement et financièrement par la collectivité départementale d'ici la fin 2009. Le Conseil Général vit donc une véritable mutation dans ses structures, mais aussi dans la démographie et la composition de ses agents. Sa présence sur l'ensemble du territoire s'en trouve aussi renforcée et la notion de proximité des usagers n'a jamais été aussi concrète.

Au-delà des conséquences de la décentralisation, le Conseil Général doit également assumer et gérer la montée en charge et le pilotage des actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées avec notamment la mise en place de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), les réformes de la protection de l'enfance, les premiers effets du « papy-boom » au sein de ses effectifs, ou encore la diversification des besoins des cantaliens.

L'évolution de l'environnement de la collectivité concerne par ailleurs les statuts des fonctionnaires : le chantier de la réforme de la fonction publique territoriale a été largement engagé par le Gouvernement. De nombreux textes, lois et décrets, ont été publiés en 2007 afin notamment d'harmoniser et moderniser certains statuts, de donner davantage d'autonomie de gestion aux collectivités locales dans le domaine des ressources humaines et de mettre l'accent sur la nécessité du développement des compétences tout au long de la vie du fonctionnaire.

Le Conseil Général traverse donc une période riche en événements. Face à ces enjeux et ces évolutions, la collectivité a décidé de développer une politique ambitieuse d'amélioration de son fonctionnement et des prestations servies aux Cantaliens.

Dans ce cadre, 2007 s'est caractérisé par deux axes principaux dans le domaine des ressources humaines :

- une forte augmentation des flux de personnels, avec, d'abord, un nombre considérable d'arrivées et de départs mais aussi avec la mise en œuvre d'une dynamique d'évolution de carrière, s'exprimant à la fois par le développement de la mobilité interne et par un nombre de promotions important.

- la mise en place d'une véritable politique de concertation et de réflexion prospective avec l'élargissement de la composition du Comité technique paritaire à des organisations syndicales de personnels mis à disposition, la réalisation de réunions d'information et de discussions sur l'évolution de la réglementation sur les avancements de grade, et avec le développement de groupes de travail sur des thèmes aussi variés que les vêtements de protection individuelle, la viabilité hivernale, organisation et méthode, l'accueil des usagers, ou encore la charte de l'agent du Conseil Général et les espaces d'expression des usagers.

Ces deux axes reflètent la volonté de la collectivité de mieux utiliser les compétences en présence et de les développer, de recruter de nouveaux talents mais aussi de mieux reconnaître les efforts et l'implication des agents. Il s'agit également de faire vivre en interne les valeurs prônées par la collectivité en direction des Cantaliens : proximité, réactivité, ouverture et innovation, par souci de cohérence, d'engagement et de respect.

LES MOYENS FINANCIERS

En 2007, dans le cadre de ses multiples compétences le Département a réalisé 194 millions d'euros de dépenses dont près de 54 millions de dépenses d'équipement.

Les investissements réalisés en direct par le Conseil Général représentent plus de 33 millions : il s'agit de travaux de voirie, de travaux sur les collèges ou d'équipements pour la station du Lioran par exemple. Au travers d'aides le département soutient également à hauteur de plus de 20 millions d'euros les investisseurs publics ou privés. Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 66.5%.

Les dépenses de fonctionnement, 132 millions d'euros, concernent à 54% le secteur social.

La progression des dépenses de fonctionnement entre 2006 et 2007 est de 8%. Grâce à la maîtrise de ses charges de gestion le Département contient cette progression, qui porte avant tout sur des dépenses obligatoires (Service Départemental d'Incendie et de Secours, aide sociale, Allocation Personnalisée Autonomie, frais financiers, frais de personnel) dont la hausse est accentuée par les transferts de compétences issus de l'Acte II de la Décentralisation qui confie aux départements la responsabilité des personnels assurant l'accueil, l'entretien, la restauration dans les collèges et des personnels en provenance de l'Équipement assurant l'entretien du réseau routier.

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est de 95.2%.

Le montant global des recettes s'élève à près de 176 millions d'euros dont 19.2 millions d'euros d'emprunt.

Dépenses d'équipement par habitant
2006 : 293,88 € / 2007 : 352,79 €

Dépenses de fonctionnement par habitant
2006 : 804,87 € / 2007 : 867,04 €

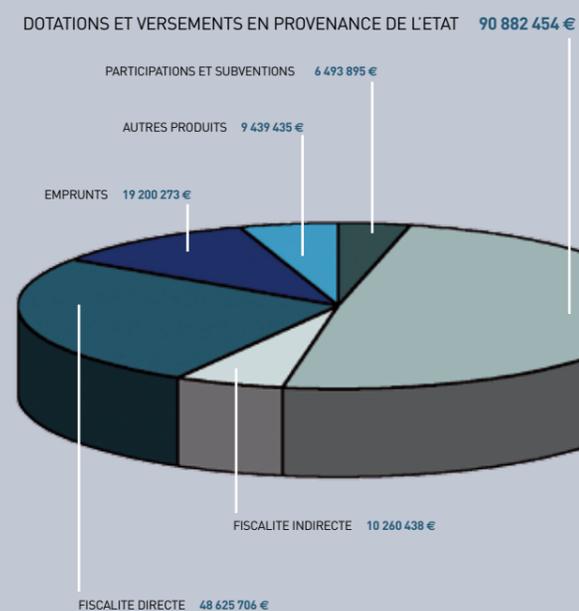
Produit des impôts «ménages» par habitant (taxes foncières, taxe d'habitation)
2006 : 176,43 € / 2007 : 186,46 €

Produit des impositions directes par habitant (impôts ménages, taxe professionnelle)
2006 : 307,66 € / 2007 : 322,04 €

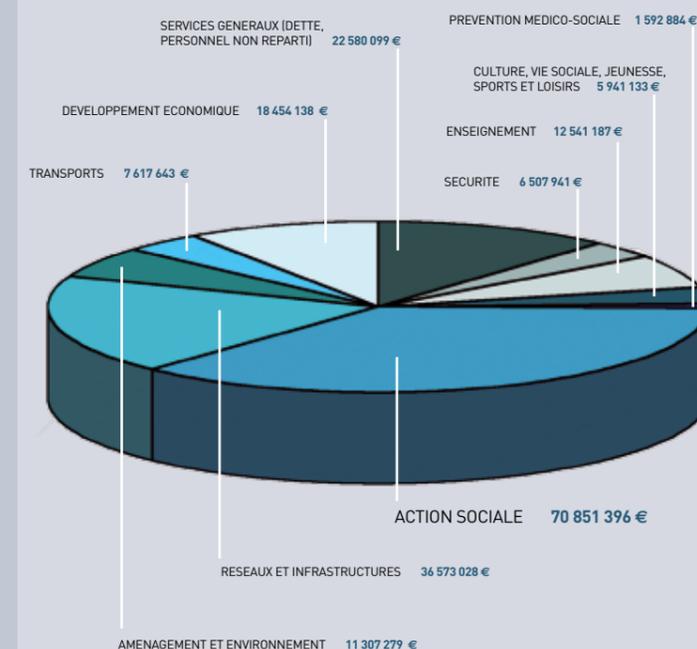
Encours dette propre par habitant
2006 : 723,12 € / 2007 : 801,93 €

Population :
2007 : 152 344

RECETTES



DEPENSES



	2004	2005	2006	2007
Subvention d'équipement	12 517 481 €	13 446 685 €	18 041 830 €	20 415 629 €
Investissements directs	27 817 723 €	26 736 111 €	26 611 795 €	33 329 093 €
Equipements bruts	40 335 204 €	40 182 796 €	44 653 626 €	53 744 722 €
	2004	2005	2006	2007
Encours de dette propre au 31/12/06	92 879 192 €	87 999 539 €	109 874 795 €	122 169 896 €
Epargne brute	20 881 657 €	24 590 562 €	21 480 644 €	20 998 803 €
Capacité de désendettement	4,5	3,6	5,1	5,8

Quelques chiffres :
Effectifs :
1059 emplois permanents au 1er janvier 2008 dont 80 assistantes familiales

Mouvements recensés en 2007 :

91 agents techniques des collèges intégrés
71 recrutements sur des emplois permanents
65 recrutements nouveaux de non titulaires
22 titularisations de stagiaires
27 agents non titulaires nommés stagiaires
12 départs à la retraite
73 stagiaires scolaires accueillis dans les services

Formation :
3100 jours de formation (+15% par rapport à 2006)

Relations sociales :
3 Comités Techniques Paritaires
4 Commissions Administratives Paritaires

LES MOYENS SUPPORTS

LA DIRECTION DES FINANCES ET DE LA LOGISTIQUE

SERVICE DES FINANCES

Le service des finances est composé de 11 agents et est organisé autour d'une cellule «comptabilité» chargée de l'émission des titres et mandats du Département et d'une cellule «programmation budgétaire» chargée d'établir le budget, d'en assurer le suivi en exécution tant en dépense qu'en recette, de gérer la dette du département, d'assurer les analyses dans différents domaines : dette, fiscalité, équilibres généraux du Département notamment.

- L'activité de la cellule comptabilité se traduit en nombre de titres et mandats émis, soit plus de 26 000 mandats et près de 6 000 titres en 2007.
- L'activité de la cellule «programmation budgétaire» est rythmée par le calendrier budgétaire de la collectivité

A noter la mise en place d'un nouvel outil interactif de suivi et d'aide à la décision en matière d'emprunt en 2007.

Les arbitrages de gestion de dette, dont l'encours représente 122 millions au 31 décembre 2007, ont porté sur des changements d'index afin de limiter l'exposition de cet encours à la hausse des taux et un SWAP, c'est-à-dire un échange de taux a été opéré afin de diminuer le risque encouru par le Département.

SERVICE DES MARCHÉS

Le service des marchés, comprend 7 agents. Ses principales missions consistent à :

- Organiser le suivi réglementaire de la commande publique en application du droit des marchés publics,
- En liaison avec les services gestionnaires, définir et conduire les procédures formalisées et les procédures adaptées dont le montant estimé est supérieur au seuil indicatif de 50 000 € HT,
- Collecter, analyser les informations concernant les évolutions jurisprudentielles, législatives et réglementaires,
- Former et informer les services.

Il a en outre contribué à la mise en œuvre du logiciel de gestion des marchés publics – Marco – outil métier à usage transversal.

En 2007, le service a assuré le secrétariat de 25 réunions de la Commission d'Appel d'Offres et de 16 réunions de la Commission MAPA (marchés compris entre 90 000 et 210 000 € HT). Il a présenté et assuré la gestion des procédures : 27 avenants à des marchés, 98 procédures répertoriées ci-dessous, dont 77 ont été dématérialisées (gestion électronique des consultations). En outre, une assistance a été apportée à la demande de différents services pour le montage de dossiers inférieurs à 50 000 € HT, soit 18 consultations.

NOMBRE DE MARCHÉS	PROCEDURES	FORMALISEES	PROCEDURES	ADAPTEES
	APPEL D'OFFRE OUVERT	NEGOCIEE	de 50 000 € HT à - 90 000 € HT	+ 90 000 € HT
TRAVAUX	55	3	0	17
FOURNITURES	11	0	1	8
SERVICES	25	39	6	21
TOTAL	91	42	7	46

SERVICE DE LA LOGISTIQUE ET DES ACHATS

Intégré à la Direction des Finances et de la Logistique, le Service de la Logistique et des Achats est composé de deux cellules : Achats.-Logistique et Courrier-Accueil et a en charge la plupart des questions d'intendance.

La cellule Achats-Logistique est chargée de l'acquisition et de la gestion des fournitures courantes, des véhicules légers, du mobilier administratif, de la logistique (gestion du pool des véhicules en réservation, mise à disposition d'agents lors de manifestations protocolaires) et de la mise en œuvre de prestations transversales nécessaires au fonctionnement quotidien de l'ensemble des services du Département.

En terme d'achat, l'année 2007 a été marquée par la poursuite de la formalisation des procédures d'achat dans le cadre de la réglementation relative aux marchés publics amorcée en 2005 et 2006. De nouveaux marchés ont été lancés dans les domaines suivants : l'impression et la reprographie des documents, les vêtements de travail et l'entretien de nouveaux locaux (dans le cadre du transfert de compétences et des personnels en provenance de la DDE). Les marchés mis en place auparavant, faisant partie de la gestion courante et transversale nécessaire au fonctionnement des services (fournitures de bureau, enveloppes, papier, produits d'entretien, véhicules, mobilier, nettoyages des locaux, sécurité des locaux), ont été relancés ou reconduits dans les conditions habituelles.

Il est à noter, la prise en considération des conditions d'exécution à caractère social et environnemental : imposition des normes PEFC / FSC pour le papier, la reprographie et le mobilier, le développement des marchés réservés aux entreprises adaptées ou aux établissements d'aide par le travail : lot réservé sur le nettoyage des locaux.

La cellule Courrier-Accueil, gère la gestion du courrier et assure l'accueil physique et téléphonique de l'hôtel du Département.

L'année 2007 a été marquée par le lancement de deux grands chantiers : l'informatisation du courrier et la restructuration physique et fonctionnelle de l'accueil à l'hôtel du Département.

Concernant le projet courrier, une étude interne a été menée avec l'ensemble des directeurs et des chefs de service dont les résultats ont été confiés à une société, assistant à maîtrise d'ouvrage, en vue d'établir un cahier des charges.

Un groupe de travail représentatif de l'ensemble des directions réfléchit à la restructuration physique et fonctionnelle de l'accueil.

LA MISSION DE CONSEIL DE GESTION POUR 2007

Le Conseil de Gestion a été créé en juillet 2007. Il est chargé de la mise en place de tableaux de bord pour le suivi et le pilotage des activités du Conseil Général, et de la réalisation de diverses missions de conseil pour la collectivité.

Le tableau de bord de pilotage :

L'étude réalisée au cours de l'été 2007 a permis de sélectionner 108 indicateurs répartis en 22 objectifs stratégiques eux-mêmes structurés autour de 8 axes de développement. Deux fascicules ont été produits, correspondant aux bilans d'activités des services fin 3ème trimestre et fin 4ème trimestre 2007 avec un taux de renseignement des indicateurs de 76% et de 84%. L'objectif pour 2008 est d'améliorer ce taux et de diminuer le délai de publication du tableau de bord trimestriel.

Les missions de conseil :

Une étude sur la localisation des aides du Conseil Général de 2001 à 2007 a été réalisée en fin d'année. Décidée en 2007, l'étude sur l'organisation de la DRH s'est déroulée du 5 février au 1er mai 2008. Le Directeur des Ressources Humaines, les chefs de service et l'ensemble des agents de la DRH ainsi que la Direction des Finances et la DSITAC ont participé à cette étude. Le service a également assisté à l'Assemblée Générale du réseau des contrôleurs de gestion en juillet 2007 à Perpignan. Il participe par ailleurs régulièrement au forum de discussion du réseau qui rassemblait au 1er janvier 2008 74 départements.

SERVICE DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

L'année 2007 a vu la réalisation de plusieurs opérations importantes :

- à l'Hôtel du Département : mise aux normes de la détection incendie
- à l'IUFM : Restructuration du 3ème étage
- à la médiathèque de St Flour : extension des locaux
- au Pas de Peyrol : mise en service de la maison de site

Des études ont été conduites sur d'autres projets dont la mise en œuvre interviendra dans les prochaines années. Il s'agit notamment de la création du Centre Routier Départemental de Cayrols ; de l'extension de l'école départementale d'équitation, de la réalisation du nouveau centre de secours principal d'Aurillac, de la création de la maison départementale pour les personnes handicapées, et de l'aménagement d'une salle d'exposition aux archives départementales.



DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION, DES TECHNOLOGIES ET D'APPUI AUX COLLECTIVITES

La Direction des Systèmes d'Information, des Technologies et d'Appui aux Collectivités regroupe la Mission CyberCantal (voire plus loin), le Service Administratif et d'Assistance aux Collectivités qui englobe également la Documentation, le Service des Études Informatiques et d'Exploitation, le Service des Assemblées et les Services « Juridique et Contentieux ».

Service Administratif et d'Assistance aux Collectivités :

Il s'agit d'un service support de la Direction, mais aussi d'un service ressource pour la collectivité avec la gestion de la Documentation, qui s'est enrichie en 2007 d'un véritable Espace de Documentation. Les modalités d'organisation de la gestion des assurances ont aussi évoluées en 2007 grâce au recrutement d'un gestionnaire assurances qui centralise les procédures. S'agissant enfin de l'assistance aux collectivités, le service a contribué à la mise en œuvre du programme Cybercantal Territoires, notamment des projets atlas.cantal.fr et Télécentres. Il s'est également rapproché des collectivités locales du Département afin de se faire connaître et sa mission de soutien ponctuel en matière administrative et juridique a ainsi pu débiter : 138 questions ont été traitées en 2007.

Études Informatiques et Exploitation :

Un avenant au schéma directeur a planifié les actions pour l'année 2007. Les PC les plus obsolètes ont été renouvelés et les nouveaux agents issus de la décentralisation ont été équipés. Le parc PC est passé de 473 postes en 2006 à 594 en 2007. Un micro-ordinateur et un équipement copieur multifonction ont été installés dans chacun des 18 CRD. Les agents de la DDI ont été formés à l'utilisation des nouveaux outils. L'extension du réseau informatique sur les CRD porte le nombre de sites distants à 44. La solution Wifi sur l'Hôtel du Département a été déployée. Le parc de téléphones mobiles a progressé notamment à destination des agents de la DDI pour les astreintes hivernales et estivales. La politique de centralisation des moyens d'impression (remplacement des imprimantes individuelles par des copieurs numériques multifonctions dans le but de diminuer les coûts de fonctionnement) s'est poursuivie. Un annuaire unique centralisé (Active Directory) a été mis en place et nos serveurs ont été mis à jour (Citrix, impressions, gestionnaire de domaine, ...).

L'atelier de reprographie a produit les rapports, les délibérations et les documents internes à la collectivité.

Parmi les grands projets développés, on peut citer :

- les nouveaux certificats de santé (naissance, 9 et 24èmes mois) expédiés par les praticiens au service PMI depuis le 1er janvier 2007.
- une application de gestion des données décrivant les collègues a été créée.
- la refonte de l'application de gestion de l'agrément des assistantes maternelles a été étudiée en interne.
- le progiciel de gestion des transports scolaires a été déployé ce qui a engendré un gain de temps considérable au sein du service des transports.
- l'application de gestion financière de la Direction des Routes, eGesfin, est accessible depuis l'intranet,
- l'application issue de l'État, Corail+, après avoir été installée dans les 6 antennes et certains CRD en début d'année, a été remplacée par le logiciel Astreintes. Ce dernier permet le suivi des activités et de gérer les astreintes des agents de la DDI. Une interface avec le progiciel de GRH Pléiades a été étudiée en fin d'année.
- l'application de gestion des ouvrages d'art Imotep a été adaptée et déployée dans les agences DDI fin 2007.
- l'acquisition et le paramétrage du progiciel Marco permet une gestion de toute la chaîne des marchés publics, de la rédaction au suivi financier.
- en vue de l'acquisition d'un progiciel de gestion du courrier, une étude a été réalisée avec le service de la logistique sur les pratiques de chaque direction en matière d'envoi, de réception et de classement du courrier.
- une étude sur l'état de l'art en matière d'aide à la décision automatisée a été réalisée afin de simplifier la génération et la consultation via l'intranet des tableaux de bord trimestriels.
- l'acquisition en 2007 d'une solution d'élaboration et de télétransmission des feuilles de soin électroniques SESAM-VITALE facilitera le travail des médecins de la PMI.
- le progiciel de tarification des établissements, Delos, a été déployé sur l'intranet. Après le paramétrage de l'application, le personnel concerné a été formé à son utilisation.
- un marché de numérisation d'archives sonores a été conclu portant sur les cassettes audio.

L'état civil ancien est en cours de numérisation.

Par ailleurs, l'Intranet a été enrichi de nouvelles fonctionnalités cette année comme par exemple l'outil de gestion du covoiturage, ou le trombinoscope des agents du département. Les documentations de logiciels transversaux sont en ligne (Carène et Marco). Le projet de refonte de l'intranet a été initié en 2007, afin de réaliser un véritable portail collaboratif au sein du Conseil Général.

SERVICE DES ASSEMBLEES

Le Service des Assemblées a pour mission d'organiser les réunions du Conseil Général et de la Commission Permanente :

- Convocations aux réunions du Conseil Général et de la Commission Permanente.
- Préparation et suivi des réunions, avec l'élaboration des brochures et des délibérations (GE-Délibération)
- Transmission des délibérations pour le contrôle de légalité (télétransmission des délibérations)
- Rédaction du procès-verbal intégral des délibérations du Conseil Général et du compte-rendu des délibérations du Conseil Général et de la Commission Permanente.
- Publication du recueil des actes administratifs.
- Élaboration et suivi des rapports pour les transferts, à titre touristique, des licences de débits de boissons.

En 2007, le Conseil Général s'est réuni en séance plénière aux dates suivantes : 1er et 2 février, 30 mars, 29 juin, 14 septembre, 30 novembre. Au cours de ces réunions, 72 rapports ont été examinés.

La Commission Permanente du Conseil Général s'est réunie en 2007 à dix reprises. Elle a procédé à l'examen de 710 affaires, en application des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Général par délibérations du 13 avril 2001, du 12 décembre 2002, et du 23 avril 2004. En vertu de l'article L.3123-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque élu a droit à la formation, prise en charge par la Collectivité et gérée par le Service des Assemblées.

Par ailleurs, les états de frais des Conseillers Généraux sont centralisés et traités en vue du paiement des indemnités de déplacements en application de l'article L.3123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Service des Assemblées assure le suivi des désignations des Conseillers Généraux appelés à représenter le Conseil Général au sein des commissions et organismes divers et la gestion des mandats spéciaux. D'autre part, il travaille en collaboration avec le Cabinet du Président pour les désignations directes du Président.

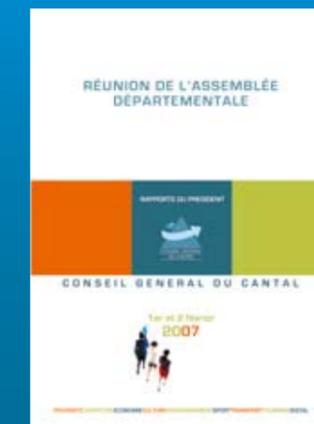
SERVICES JURIDIQUE ET CONTENTIEUX

Le service des affaires juridiques assure le contrôle juridique des actes administratifs émanant de l'ensemble des services du Département et notamment des rapports et délibérations qui doivent être soumis au Conseil Général ou à la Commission Permanente.

Il intervient en support aux services et assure en outre la gestion des délégations de signatures. 116 dossiers présentés par les services ont fait l'objet d'une étude juridique réalisée préalablement au lancement d'un projet ou en amont de l'établissement de contrats ou de conventions. Le Service Contentieux intervient dans les contentieux administratifs, soit directement (rédaction de différents mémoires : 4 affaires portées devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand en 2007), soit avec l'aide d'un avocat (2 dossiers en 2007 devant le Tribunal Administratif et 2 en Cour Administrative d'Appel). Le service intervient également en matière pénale (9 affaires) en y assurant la coordination des dossiers avec l'assureur du Département lorsqu'il y a lieu. Il gère deux dossiers de protection fonctionnelle d'agents du département dont un en lien avec un avocat. Il intervient en outre devant le Tribunal de Commerce, dans un dossier relatif à une reconnaissance de créance.

Outre le contentieux, ce service assure la veille juridique quotidienne par envoi d'emails aux services concernés pour attirer leur attention sur les textes officiels, les jurisprudences, voire les études pouvant les intéresser (319 messages en 2007). Par ailleurs, ce service publie un bulletin de veille juridique mensuel afin d'exposer les grandes lignes des nouveaux textes.

Enfin le chef de service a été désigné le 12 juin 2007 en qualité de responsable, au Conseil Général du Cantal, de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations, et intervient en qualité de conseil, voire d'instructeur, sur les dossiers concernant la demande d'accès à un document ou la demande de réutilisation d'informations publiques en lien avec la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).

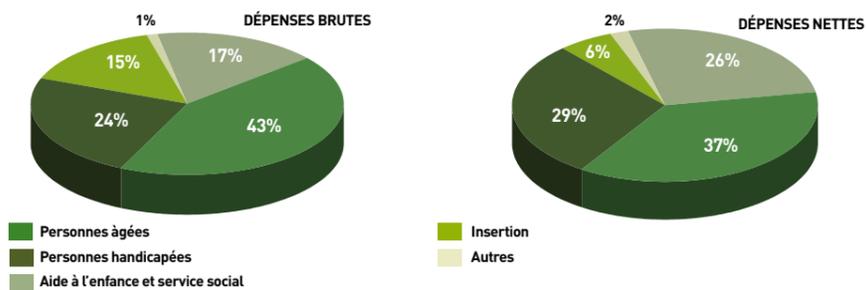




le Conseil Général chaque jour à vos côtés

SOLIDARITE ET FAMILLE

La politique sociale du Conseil Général a mobilisé en 2007, hors charges de personnel, près de 63 700 000 € (en dépenses brutes) et près de 41 400 000 € (en dépenses nettes).



La solidarité départementale s'organise autour de 4 axes principaux d'intervention :

UNE ACTION SOCIALE POLYVALENTE ET TERRITORIALISEE

Constitué d'une équipe pluri professionnelle, le service social a pour mission générale d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie. Il travaille pour cela en collaboration avec l'ensemble des acteurs du secteur social et intervient sur l'ensemble du territoire et des politiques publiques d'action sociale en particulier à :

- exercer une action sociale préventive auprès des familles dont les conditions d'existence risquent de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de leurs enfants ;
- participer aux missions d'action de prévention des situations de danger à l'égard des mineurs, d'organisation du recueil et de la transmission des informations préoccupantes les concernant et de protection de ces derniers ;
- assurer en liaison avec les autres services concernés les enquêtes prévues dans le cadre des procédures d'agrément des assistantes maternelles et des assistantes familiales ;
- recevoir les demandes d'allocation de RMI, les instruire et élaborer les contrats d'insertion correspondants ;
- concourir aux actions partenariales développées dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées ;
- aider les personnes dans leur accès aux droits et aux aides financières ;
- aider les personnes ou familles dans la gestion de leur budget ;
- évaluer, et si besoin signaler, la situation des personnes adultes vulnérables en vue d'une mesure de protection ;
- assurer à la demande et pour le compte de l'Etat les interventions et les enquêtes qui sont nécessaires à l'exercice de ses missions.

L'année 2007 est marquée par le déroulement de la formation accompagnement au projet de service qui a mobilisé l'ensemble des agents du service jusqu'au mois d'octobre.

Sur les bases de cette réflexion, trois axes de travail structurants et prioritaires se dégagent :

- poursuivre l'adaptation des pratiques à de nouveaux publics ;
- renforcer le travail en réseau en interne et les partenariats externes ;
- faire évoluer la territorialisation du service, le but étant de continuer d'apporter au public une réponse de proximité, organisée différemment. Ce travail a débuté en 2007 et devrait aboutir en 2008 à un redécoupage de la circonscription d'Aurillac et une organisation départementale s'appuyant sur 4 circonscriptions d'action sociale au lieu de 3 aujourd'hui.

LA POLITIQUE POUR L'ENFANCE ET LA FAMILLE

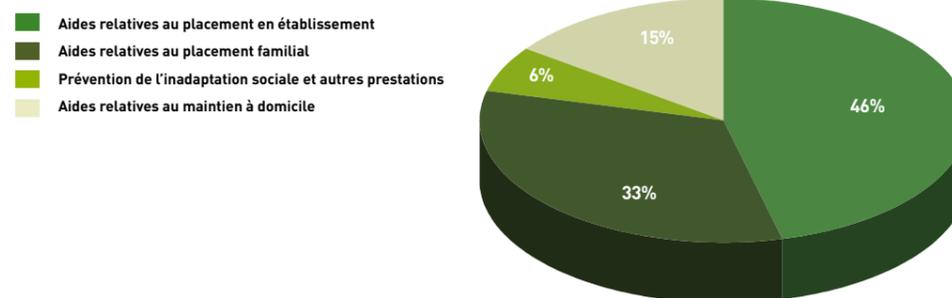
Le service de **protection maternelle et infantile** du Conseil Général, grâce à ses professionnels de santé (médecins, sages-femmes, puéricultrices, infirmières) a mené, en lien avec les services médicaux, sociaux et éducatifs, **des actions de prévention** :

- auprès des femmes enceintes : visites à domicile et séances de préparation à l'accouchement représentent au total 348 interventions (en augmentation de plus de 27 %) ;
- auprès des enfants de moins de 6 ans : 1 140 mères ont été rencontrées dans les maternités sur 1 400 naissances ; 1 191 consultations de puériculture et 2 913 examens de nourrissons ont été pratiqués ; 1 906 enfants ont été vus en école maternelle.
- Actions collectives auprès des parents et des enfants à la demande des professionnels ou des familles.

Le pôle départemental d'accueil petite enfance créé en 2006 répond à la volonté de donner une nouvelle impulsion à la mise en œuvre de la politique d'accueil des jeunes enfants (actions de formation notamment).

L'aide sociale à l'enfance met en place des actions de prévention et de protection de l'enfance pour les jeunes cantaliens âgés de 0 à moins de 21 ans. Ce service s'appuie pour cela en particulier sur 80 assistantes familiales, 3 points d'accueil permettant l'exercice des droits de visite, un centre d'action éducative en milieu ouvert (AEMO), un service de techniciennes en intervention sociale et familiale (TISF), 6 établissements et services totalisant 184 places et un lieu de vie.

Son budget : Répartition des prestations d'aide à l'enfance : 10 808 633 €



Au titre de la protection de l'enfance :

- Il assure des prestations d'aide à domicile : financières : 342 mineurs et jeunes majeurs en ont bénéficié en 2007. éducatives : 517 mesures d'action éducative en milieu ouvert, judiciaires et administratives ; 60 familles aidées par des techniciennes d'intervention sociale et familiale.
- Il est responsable du suivi des enfants qui lui sont confiés par l'autorité judiciaire ou sur demande des parents ou du jeune majeur : 153 jeunes ont été concernés en 2007 dont 123 sont accueillis au domicile d'assistantes familiales. Sont également pris en charge sur ce budget les frais de séjour des 112 mineurs qui ont été confiés directement par le juge des enfants dans les établissements.
- Il reçoit les évaluations assurées par le service social et la PMI concernant des signalements d'enfants en danger ou susceptibles de l'être : Sur 319 enfants concernés (189, en 2006), la moitié des signalements sont parvenus aux autorités judiciaires ; l'autre moitié relevant d'un suivi au titre de la protection administrative.
- Il procède à l'instruction des demandes d'agrément en vue d'adoption : 14 agréments ont été délivrés en 2007.

ZOOM sur :

la réforme de la protection de l'enfance :

L'année 2007 est marquée par la parution de la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

- Elle place le Président du Conseil Général dans un rôle de pilote du dispositif de protection de l'enfance dans son département et précise les contours de la protection de l'enfance qui recouvre désormais un périmètre très large allant de la prévention des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives jusqu'à la prise en charge physique de mineurs.
- Elle prévoit la primauté de la protection administrative sur la protection judiciaire et modifie sensiblement les pratiques professionnelles selon des principes de cohérence, de continuité et de coordination des interventions conduites par l'ensemble des institutions de la protection de l'enfance.
- Elle instaure de nouvelles mesures de protection administrative et judiciaire, met l'accent sur un dispositif renforcé de centralisation des informations préoccupantes géré par le département et crée un observatoire départemental de la protection de l'enfance placé sous la responsabilité du Président du Conseil Général.



LA POLITIQUE D'INSERTION

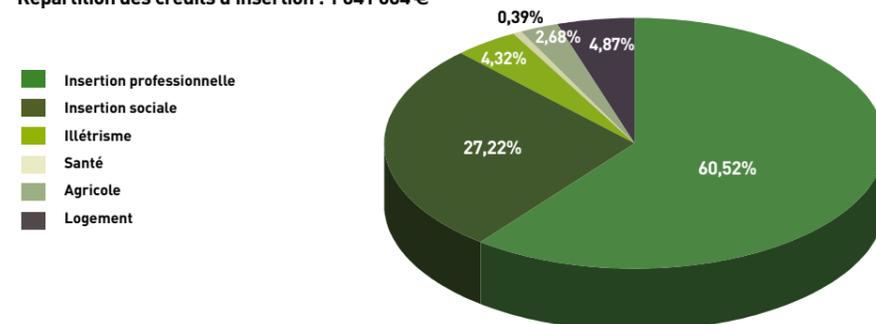
Le RMI :

- Pour la première fois depuis la décentralisation du dispositif d'insertion (2004), le nombre de foyers bénéficiant du RMI est passé au-dessous du seuil de 2000 ; au 31 décembre 2006, 1990 foyers cantaliens bénéficiaient du RMI.

6 739 228 € ont été versés, auxquels s'ajoutent les crédits consacrés à la mesure d'intéressement (180 375 €) créée en octobre 2006, afin de rendre plus attractive la reprise d'activité.

- les contrats aidés, 62 « contrats d'insertion-revenu minimum d'activité » (CI-RMA) ont été signés en 2007 par le Président du Conseil Général avec des employeurs du secteur marchand et 392 contrats d'avenir principalement avec des collectivités locales et des associations. En contrepartie le Département attribue une aide à ces employeurs, égale au montant théorique du RMI pour une personne seule, soit pour 2007, 204 556 € d'aides aux employeurs dans le cadre du CI-RMA et 1 344 083 € dans le cadre des contrats d'avenir.

Répartition des crédits d'insertion : 1 641 064 €



Le logement :

- L'actualisation du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées qui couvrira la période 2007-2011, a été réalisée en 2007.

- Le Fonds de solidarité logement (FSL) : résultat d'un partenariat financier et technique avec de nombreux partenaires, les missions du FSL concernent l'aide à l'accès et au maintien dans le logement mais aussi des aides pour le paiement des factures d'énergie, d'eau et de téléphone. La masse budgétaire globale consacrée à ce dispositif géré par la CAF s'élève à 531 900 € ; la part du Département, représentant 460 000 € soit 86,48 %. 1 544 ménages ont été aidés. 107 situations ont fait l'objet d'un accompagnement social spécifique.

- La Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS), outil d'insertion par le logement cofinancé à parité par l'Etat, est un axe important d'accompagnement des personnes et des familles sans aucun logement ou menacées d'expulsion. Le Conseil Général, sur les crédits d'insertion, a consacré en 2007, 63 705 € à ce dispositif animé et géré par le Cal Pact Arim du Cantal.

LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES PERSONNES ÂGÉES

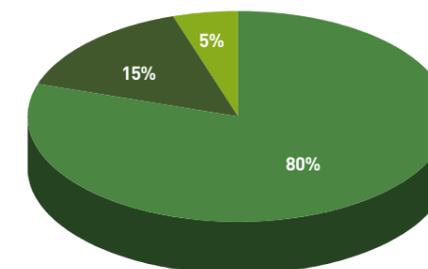
La maison départementale des personnes handicapées :

Les trois instances principales rattachées au Groupement d'Intérêt Public - Maison Départementale des Personnes Handicapées (GIP MDPH) sont opérationnelles ; la commission exécutive présidée par le Président du Conseil Général, chargée du pilotage du GIP, s'est réunie 3 fois en séance plénière ; la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) examine, tous les 15 jours, les demandes des personnes handicapées : 1 067 demandes concernant des enfants et 2 127 intéressant des adultes ; enfin le fonds départemental de compensation, installé le 18 avril 2007, qui doit aider au financement des frais de compensation restant à la charge des personnes handicapées après décision de la CDAPH, a étudié 79 demandes selon un rythme de fonctionnement mensuel.

Trois conventions de partenariat ont été conclues en 2007 pour renforcer les capacités d'expertise de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation, avec la Mutualité Sociale Agricole, le Cal Pact Arim du Cantal et le Réseau régional de prise en charge des personnes atteintes de sclérose en plaques. Une quatrième concernant l'insertion professionnelle des personnes handicapées a été signée avec l'ANPE, l'État, l'AGEFIPH, l'AFPA et Cap Emploi.

Les prestations aux personnes handicapées relevant de la compétence du Département **Répartition des prestations : 15 112 815 €**

- Aide à l'accueil (hébergement en établissements, familles d'accueil)
- Aide à domicile (aide ménagère, allocation compensatrice, personnes très lourdement handicapées, prestation de compensation)
- Alternatives à l'accueil en établissement et divers



ZOOM sur :

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH), destinée à répondre, après évaluation, aux besoins de compensation des personnes handicapées, est composée de cinq éléments qui, suivant la situation de la personne, peuvent se cumuler et permettre de financer : de l'aide humaine ; de l'aide technique ; l'aménagement du logement, du véhicule, les surcoûts liés au transport ; les charges spécifiques ou exceptionnelles et l'aide animale. Le nombre de bénéficiaires d'un élément de la PCH versé chaque mois a augmenté de près de 50% de janvier à décembre 2007. 174 demandes ont été examinées par la Commission des Droits et de l'Autonomie en 2007.

Les prestations aux personnes âgées

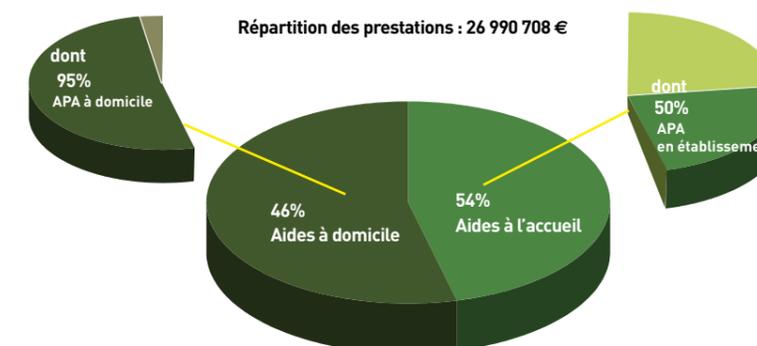
Les aides du conseil général aux personnes âgées se répartissent selon deux grands secteurs d'intervention :

Les aides à domicile qui comprennent : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), l'aide ménagère, le financement des CLIC et réseau, l'aide au maintien dans le logement (habitat et télé sécurité).

L'aide à l'accueil qui comprend : l'APA en établissement, l'aide à l'hébergement, l'accueil familial.

L'APA, qui mobilise 19 268 575 €, a permis d'aider, à domicile ou en établissement d'accueil, 4 502 personnes au 31 12 2007 (+5,28 % par rapport à 2006).

S'agissant des établissements accueillant des personnes dépendantes (EHPAD), une étape importante a également été franchie en 2007 grâce à la signature de la totalité des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.



ZOOM sur :

les schémas d'organisation de l'offre de services aux personnes âgées et aux personnes handicapées

Le Conseil Général a adopté en septembre 2007 son premier schéma de l'offre de services aux personnes handicapées et son troisième schéma gérontologique. Soumis à une large concertation, ces documents, qui ont fait l'objet d'un arrêté conjoint d'approbation du Préfet et du Président du Conseil Général définissent à l'échelle départementale les objectifs prioritaires à atteindre sur la période 2008-2012 et les actions à mettre en œuvre.

Les aides à l'investissement concernant les établissements et services aux personnes âgées : **1 012 599,61 € en 2007**

- adaptation des établissements à la dépendance, mise aux normes, climatisation **888 766,57 €**
- aide à l'acquisition d'équipement mobilier dans les établissements **116 907,04 €**
- aide aux services de portage de repas **6 926,00 €**



le Conseil Général chaque jour à vos côtés

OUVERTURE DU TERRITOIRE

L'ensemble de ces actions est inscrit dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Département Numérique » dont le déroulement se poursuit.

LE DESENCLAVEMENT NUMERIQUE

Portail collaboratif :

L'intranet a été enrichi de nouvelles fonctionnalités avec l'outil de gestion du covoiturage, ou le trombinoscope des agents du département. Les documentations de logiciels transversaux sont en ligne (Carène et Marco).

Le projet de refonte de l'intranet a été initié en 2007, afin de réaliser un véritable portail collaboratif au sein du Conseil Général. De nombreux contacts ont été pris avec des prestataires pour étudier les différentes solutions technologiques du marché. La rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises a été réalisée en 2007, et le projet devrait aboutir en 2008.

Système d'Information Géographique (SIG) :

Un travail cartographique de fond d'assistance et d'études des besoins auprès des services a été réalisé (géolocalisation des établissements sociaux, cartographie du Schéma Départemental de Développement Culturel, ...).

Les SIG web www.geocantal.fr et atlas.cantal.fr sont en ligne. La photo aérienne du Département ainsi que le cadastre (raster ou vectorisé) y ont été intégrés.

Une présentation de l'outil à destination des élus et une formation pour les agents communaux et inter-communaux ont eu lieu dans chaque arrondissement. A ce jour les services du Conseil Général, 33 communes et 8 EPCI, l'utilisent.

Le site institutionnel du Conseil Général s'est également enrichi d'un catalogue de cartes au format PDF, ainsi que de cartes dynamiques intégrées au contexte de consultation.

CyberCantal :

Les ENT :

Le déploiement des environnements numériques de travail, portail à destination de la population éducative, se poursuit. Au 1er janvier 2008, 8 collèges sont en services.

Afin d'en faciliter l'accès, des clefs USB ont été distribuées à tous les collégiens du Département.

Un tableau blanc interactif a été installé en expérimentation dans un établissement, ils seront généralisés en 2008.

Les télécentres :

Déjà, 440 000 télétravailleurs salariés et de plus en plus de télétravailleurs indépendants s'installent à la campagne exercent leur activité à domicile ou de façon nomade. Une grande partie d'entre eux exprime le souhait de travailler au moins une partie de leur temps dans un espace professionnel à proximité de leur domicile, de leur maison de campagne ou de leur clientèle, par exemple dans un « télécentre ». C'est un espace hébergeant des télétravailleurs salariés ou indépendants. Ils y trouvent au minimum un bureau privatif à louer à la journée, à la semaine ou au mois ; des équipements partagés et des services permanents ou occasionnels.

Le télécentre peut être situé dans un local ayant une autre vocation comme une Maison de Services, une pépinière d'entreprise, ou un espace public numérique.

Le Conseil Général a répondu à l'appel à projets lancé par la DIACT sur l'implantation des télécentres, et a été retenu. Souhaitant présenter une offre de télécentres unique sur son territoire, il a par ailleurs lancé un appel à candidature auprès des Collectivités Locales du Cantal et huit sites ont été retenus. Le Conseil Général est maître d'ouvrage de l'ensemble des dispositifs et les Collectivités ont en charge l'animation locale. La promotion auprès des grands groupes nationaux est assurée par le Conseil Général en collaboration étroite avec le Réseau National des Télécentres afin de prospecter auprès des grands groupes pour les inciter à délocaliser leurs salariés vers nos territoires. C'est une priorité du programme. Deux télécentres sont en service et deux autres en cours d'ouverture. L'objectif est que les huit soient en fonctionnement en 2008.

Les e-Services :

Dans le cadre de son plan Départemental de développement de l'administration électronique et d'un partenariat unique avec la Caisse des Dépôts et des Consignations, le Conseil Général propose aux cantaliens d'effectuer leurs démarches administratives en ligne à partir de son site Internet (www.cantal.fr / rubrique e-services / administration électronique).

De plus, les administrés des communes d'Aurillac, Saint-Flour, Mauriac, Ytrac, Maurs, Vic-sur-Cère, Massiac, Pleaux, Jussac et Naucelles, ont accès à des téléprocédures municipales depuis le site du Conseil Général mais également de celui de la commune.

De nombreuses démarches administratives sont « dématérialisées » : demande d'autorisation temporaire de débit de boissons, demande d'intervention des services municipaux, demande d'autorisation de stationnement pour occupation du domaine public, demande de rendez-vous avec un élu, demande de réservation de salles municipales, demande d'inscription pour un centre de vacances, demande d'inscription à la crèche, à la garderie, à la cantine scolaire, attestation de changement de domicile, demande de livret de famille, déclaration de chiens de première et de deuxième catégorie et demande d'actes d'état civil.

L'utilisateur effectuera en ligne sa demande qui sera automatiquement transmise aux services par voie électronique. Ces derniers effectueront le traitement sur leur micro-ordinateur.

ZOOM sur :

Sites Internet départementaux :

Le Département propose aux cantaliens un panel de portails spécifiques tous développés en interne :

- www.cantal.com: Le portail département d'information.
- www.cantal.fr: Le site institutionnel de la collectivité dont la page d'accueil a été revue.
- www.cybercantal.org: Le site cybercantal dont la page d'accueil sera revue.
- www.telecentres.cantal.fr : Le site du réseau départemental des télécentres.
- www.cedric.cantal.fr: Le portail départemental de la lecture publique (Intégration de 10 nouvelles bibliothèques en 2008)
- www.labo.cantal.fr : Le site du Laboratoire Départemental.
- www.archives.cantal.fr : Le portail d'accès aux ressources numériques des Archives Départementales.
- www.marches-publics.cantal.fr: La plate-forme départementale des marchés publics dématérialisés.
- www.geocantal.fr: L'atlas du département en ligne.
- www.service-public.cantal.fr : Le portail départemental d'accès à l'administration en ligne et aux « téléformulaires Mairies ».

Haut débit et très haut débit :

La couverture en ADSL, prévue dans la convention « Département Innovant » signée avec France Télécom en 2004, a atteint 94% de la population.

Les zones d'ombres qui subsistent sont traitées dans le cadre d'une convention signée avec les autres départements de la Région Auvergne et le Conseil Régional, Maître d'Ouvrage de l'opération.

Le modèle du Contrat de Partenariat a été retenu pour contractualiser avec France Telecom qui a en charge la construction et l'exploitation du réseau.

Le financement est réparti à part égale entre les Départements et la Région.

A l'issue de l'opération (avril 2009), la couverture devrait atteindre 99,5% de la population.

En outre, le Syndicat Mixte chargé de construire et d'exploiter une fibre optique le long de l'A75 « Autoroute Numérique » a été constitué et le Conseil Général du Cantal en est membre. Les travaux se sont déroulés en 2007. L'enjeu est maintenant d'en favoriser l'accès aux territoires qui souhaiteraient s'y raccorder et ainsi offrir du très haut débit dégroupé à la population. Enfin, une étude régionale a été engagée début 2008 sur la question du très haut débit.

La téléphonie mobile :

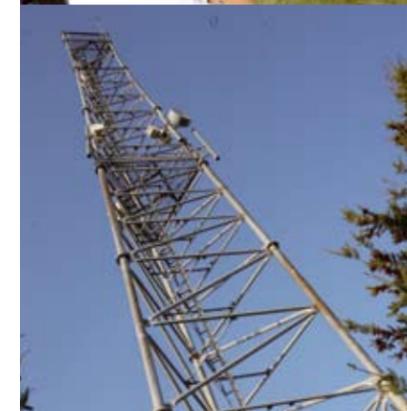
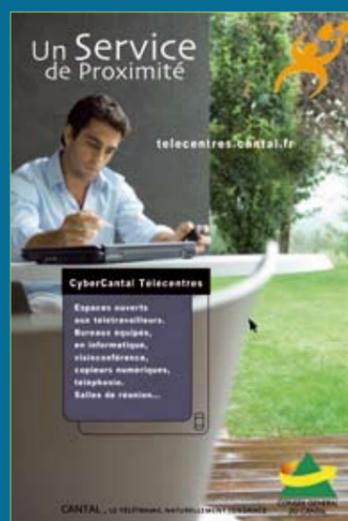
78 des 80 communes « zones blanches » du Département inscrites dans les phases 1 et 2 sont désormais couvertes.

Un inventaire a été fait auprès des Maires dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'État (« phase 3 ») qui doit traiter des territoires mal pris en compte dans les deux phases précédentes, selon les mêmes critères d'intervention (absence de tout signal devant la mairie chef lieu de la commune).



RURALITIC :

La deuxième édition du Forum RuraliTIC, qui s'est tenue les 29 et 30 août 2007 à Aurillac a été un véritable succès. Avec près de 400 visiteurs, soit un doublement des effectifs pour cette 2ème édition, et de très nombreuses retombées presses, notamment sur les conférences, les pôles d'excellences rurales, les Trophées de l'Innovation Rurale... RuraliTIC est désormais devenu le rendez-vous national incontournable des territoires et de leurs élus sur les sujets liés aux Tics, au développement durable et à l'aménagement du territoire.



LE RESEAU ROUTIER

Une nouvelle organisation des services chargés de la gestion des routes départementales

L'entrée en vigueur de la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dite «Acte II de la décentralisation», s'est poursuivie à grands pas.

2006 avait été l'année du transfert au Département de la RN 120 reliant le bassin d'Aurillac à la Corrèze et aux autoroutes A89 et A20.

2007 a été l'année du transfert des personnels du Ministère de l'Équipement. Les autorités fonctionnelle et hiérarchique relèvent exclusivement de l'exécutif départemental depuis le 1er janvier 2007.

Ce transfert a été accompagné par la mise en place d'une nouvelle organisation territoriale et fonctionnelle des services chargés de la gestion des routes départementales. 300 agents ont ainsi été répartis géographiquement sur 3 agences départementales dont les circonscriptions correspondent sensiblement aux arrondissements. Chaque agence est appuyée par 2 antennes techniques administrant 22 centres routiers départementaux à l'échelle cantonale.

L'entretien et l'exploitation du réseau, soit 4000 km de routes départementales, relevaient jusqu'alors de la Direction Départementale de l'Équipement, dans le cadre de la convention de mise à disposition des services de l'État. Ces missions sont désormais assurées par la Direction des Routes Départementales au sein de la Direction des Déplacements et des Infrastructures.

Le plan routier départemental : ouverture et aménagement du territoire

L'offre en matière d'équipements et l'amélioration des niveaux de services restent les enjeux fondamentaux de la politique des déplacements du Conseil Général. Ils constituent le corollaire du développement économique et du développement du tourisme.

Les routes départementales jouent un rôle essentiel de liaison entre les différents bassins de vie et d'emploi et restent par conséquent, et plus que jamais, la seule réponse aux besoins de mobilité croissant et se traduisant d'ailleurs par une augmentation constante du trafic.

C'est pourquoi le Conseil Général a poursuivi en 2007 son effort pour la modernisation du réseau routier départemental, dans le cadre d'une volonté forte d'aménagement du territoire et de désenclavement des principales communes et chefs-lieux de cantons, et du raccordement aux autoroutes A89, A20 et A75.

Par ailleurs et même si elle ne relève pas directement de sa compétence, la modernisation de la RN 122, au-delà de la construction du nouveau tunnel du LIORAN, constitue pour le Département une priorité absolue qui doit trouver des réponses adaptées dans le cadre du Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI).

En complément de son schéma des itinéraires et de la politique routière qu'il a défini, le transfert de la RN 120 dans le réseau départemental et le cadre contractuel établi pour 3 ans avec la Région Auvergne, ont nourri l'identification des priorités et l'orientation des décisions du Conseil Général concernant les investissements routiers au cours des prochaines années.

Ainsi, les aménagements de plusieurs itinéraires stratégiques figurant dans le réseau départemental sont entrés dans des phases opérationnelles :

la RD 120 entre Aurillac et le département de la Corrèze : études dans la perspective d'un engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique en 2008,

la RD 922 avec la déviation des Quatre Chemins : réalisation d'une première tranche de travaux constituée par les ouvrages d'art ,

la RD 922 avec la création d'une troisième voie dans la côte de Saint-Cernin : poursuite des procédures d'acquisitions foncières dans la perspective d'un engagement des travaux en 2008,

la RD 922 avec la création d'une troisième voie dans la côte de Boissières – La Besseyre : poursuite des études dans la perspective d'un engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique en 2008,

la RD 926 avec le contournement de Saint-Flour: lancement des premiers appels d'offres pour la réalisation des ouvrages d'art sur le Lander (opération suspendue suite à la décision de la Cour Administrative d'Appel de Lyon de casser l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique),

la RD 920 avec la déviation d'Arpajon-sur-Cère : réalisation des deux premières tranches de travaux constituées par les six ouvrages hydrauliques de décharge et le pont sur la Cère,

la RD 990 entre Aurillac et Raulhac : engagement des travaux de rescindement du talus de la Cairie et aménagement de l'accès ouest au pont du Goul, études de définition pour la modernisation du pont du Goul, dont la réalisation était prévue en 2008 avant les importants glissements de terrain intervenus en amont au printemps 2008,

la RD 600 entre Raulhac et l'Aveyron: achèvement des études de définition et acquisitions foncières, dans la perspective d'une réalisation des travaux en 2008.

Au-delà de l'effort particulier engagé pour la modernisation du réseau de première catégorie, dit «Réseau structurant», le Conseil Général a poursuivi ses investissements sur le réseau de deuxième catégorie, dit «Réseau d'intérêt départemental et touristique», indispensable au maillage de l'ensemble du territoire. Il a poursuivi également l'action engagée pour l'amélioration de la sécurité, notamment en traverses d'agglomération dans le cadre des aménagements sous maîtrise d'ouvrage communale, et hors traverses dans le cadre de la création des nouvelles zones d'activités à l'initiative des Communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Enfin, l'action engagée depuis plusieurs années pour la sauvegarde et la modernisation du patrimoine routier a été maintenue dans le cadre des programmes de «Grosses réparations de chaussées», de «Grosses réparations d'ouvrages d'art» et du programme consacré aux renforcements de chaussées en enrobés et aux petites opérations de sécurité sur le réseau local de troisième catégorie.

Au total, ce sont donc près de 22 M€ qui ont été dépensés en 2007 sur les crédits d'investissement pour moderniser et améliorer le réseau routier, alors que près de 9,5 M€ étaient consacrés à l'entretien et l'exploitation des 4 000 km de routes départementales.

LA DESSERTE AERIEENNE

Ligne aérienne AURILLAC – PARIS ORLY

La participation du Département à la garantie de la ligne AURILLAC / PARIS ORLY a été mise en oeuvre conformément à la Délégation de Service Public en cours pour la période juin 2005 – mai 2008. Cette contribution correspond à un engagement annuel conventionnel de l'ordre de 500.000 € pour le Conseil Général. L'avion demeure un outil indispensable au désenclavement du bassin d'Aurillac, en particulier au niveau économique. La procédure de renouvellement du contrat a été engagée à l'automne 2007 pour éviter toute interruption de service.

AÉROPORT D'AURILLAC TRONQUIÈRES

La participation du Département aux travaux d'investissement à intervenir à l'aéroport a été fixée à 37,5 % du montant global de la dépense. Suite au retrait de la CCI, de nouvelles modalités devront être mises en place. Ces investissements ont été rendus éligibles au volet territorial du nouveau contrat de projets État – Région.

A noter que suite à l'étude conduite dans le cadre du développement de l'utilisation de l'espace aérien, des premières réalisations devraient voir le jour en 2008.

AÉRODROME DE ST FLOUR - COLTINES

Le Département participe également, dans de moindres proportions, aux dépenses de fonctionnement engagées par le syndicat mixte gestionnaire de cet aérodrome. Le Département a également participé aux investissements relatifs à des travaux d'amélioration de la piste de l'aérodrome.





le Conseil Général chaque jour à vos côtés

EDUCATION ET FORMATION

LES COLLEGES :

Investissement

En 2007, le montant des crédits engagés au titre des charges d'entretien, grosses réparations et rénovation des collèges s'est élevé à 1 368.000 €.

Ces crédits ont permis la mise en œuvre du programme 2007 dont les opérations principales sont les suivantes :

- en matière d'hygiène et de sécurité : la mise en conformité des installations électriques, de détection incendie, la mise en place de cloisonnements et portes coupe feu, la rénovation et la mise aux normes des cuisines... A ce titre, des travaux ont été engagés notamment à Laroquebrou, Mauriac, Montsalvy, Pierrefort et la Vigière à Saint-Flour.
 - en matière de maintenance des bâtiments et de leurs installations : la rénovation des menuiseries extérieures (fenêtres, volets, portes), des toitures et zinguerie, la réfection de réseaux, l'aménagement des espaces extérieurs... Les dépenses engagées dans ce domaine ont principalement concerné les établissements d'Allanche, Laroquebrou, Massiac, La Vigière à Saint-Flour, Saint Martin-Valmeroux, Saint-Mamet,
 - en matière d'aménagements liés aux conditions d'accueil des élèves et du personnel et aux projets pédagogiques : ont été rénovés des réfectoires, des salles de classes, des salles spécialisées (CDI, sciences, SEGPA), des sanitaires, des couloirs, des internats, des appartements. Les opérations les plus importantes ont concerné les collèges la Ponétie à Aurillac, Chaudes-Aigues, Massiac, Maurs, Murat, Saint-Cernin, La Vigière à Saint-Flour, Saint-Mamet et Ydes.
- Divers travaux ont également été pris en compte : la réalisation du câblage informatique lié à la mise en place des ENT dans les collèges La Jordanne à Aurillac, Massiac, Murat, Pierrefort, Vic-sur-Cère, la mise aux normes de l'ascenseur du collège de Massiac dans le cadre de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, le retrait des derniers transformateurs au pyralène existants dans des collèges de Maurs, La Vigière à St-Flour et Ydes et la création d'un préau au collège la Ponétie.

Par ailleurs, les travaux de restructuration et rénovation des collèges Blaise Pascal à Saint-Flour et Jeanne de la Treilhe à Aurillac se sont poursuivis. Les premières phases de travaux étant achevées, des locaux entièrement rénovés ont été livrés durant l'année : l'internat et le CDI à Saint-Flour, des salles banalisées et un préau à Aurillac. Au titre de 2007, 5 083 918 € ont été mandatés sur ces opérations.

Concernant les collèges de Mauriac et Riomès Montagnes, la procédure de consultation des maîtres d'œuvre a été engagée. Une première phase de réalisation interviendra en 2008. Enfin, s'agissant des travaux d'urgence au collège Jules Ferry à Aurillac, la consultation des entreprises s'est déroulée en fin d'année en vue d'une ouverture du chantier début 2008. Une étude complémentaire doit être engagée sur ce collège pour déterminer le niveau de travaux à réaliser et arrêter une décision définitive quant à leur faisabilité.

Fonctionnement

L'année 2007 a vu la poursuite des interventions du Conseil Général en faveur des collèges publics avec une dotation de fonctionnement des collèges de 2 047 679 €. Il convient en outre d'y ajouter les actions spécifiques comme le soutien aux projets d'établissements qui contribuent au renforcement de l'identité européenne (18 établissements ont été soutenus pour un montant de subventions de 30 998 €), le soutien à la promotion de la viande bovine de qualité (12 établissements ont été accompagnés par le Conseil Général pour un montant de 17 361 € de subventions). Par ailleurs, la dotation spécifique destinée à favoriser les déplacements pédagogiques a été portée en 2007 à 3 500 €. Dix-neuf collèges ont d'autre part utilisé les installations sportives couvertes des communes ou des communautés de communes pour un montant de 36 800 €.

Cette aide spécifique a été complétée à partir de la rentrée 2007, par un nouveau dispositif d'accès au centre aquatique de la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac.

2007 a vu la poursuite du travail engagé dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative au transfert des personnels TOS et à l'exercice des missions de restauration, d'accueil, d'hébergement et d'entretien. Plusieurs réunions de travail ont été organisées afin de définir les procédures de mise en œuvre des modalités de la convention EPLE/Conseil Général dont le contenu a fait l'objet d'une nouvelle rédaction pour la période 2008/2010.

Concernant plus particulièrement la restauration, un état des cuisines de l'ensemble des collèges a été engagé en collaboration avec le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche par ailleurs impliqué dans la formation des personnels sur une première phase de sensibilisation à l'hygiène.

Enfin et plus globalement a été décidé la réalisation d'une étude sur l'analyse des conditions de fonctionnement des restaurants des collèges sur la base d'un audit de huit collèges, à l'issue de laquelle le Conseil Général disposera des éléments qui lui permettront de définir une politique d'affectation des moyens humains nécessaires à un service de qualité et d'adopter une politique en termes de tarifs et d'accès au service.

Concernant les collèges privés, l'effort consenti en 2007 en faveur des travaux de mise aux normes et de sécurité réalisés au sein des établissements a été maintenu à hauteur de 90 000 €. Quant au fonctionnement, il a représenté une dotation de 558 360 €.

LES AUTRES INTERVENTIONS EN MATIÈRE D'EDUCATION

20 000 € ont été réservés au Centre Départemental de Documentation Pédagogique notamment pour les missions des Équipes Mobiles d'Animation et de Liaison.

532 collégiens, lycéens ou étudiants ont bénéficié des bourses départementales pour un montant de 120 765 €.

118 regroupements d'écoles rurales permettant la découverte d'activités pédagogiques ont été accompagnés à hauteur de 42 327 €.

Concernant l'offre de loisirs, le Conseil Général a poursuivi son engagement afin de favoriser la mobilité des jeunes et des adolescents dans le cadre des contrats éducatifs locaux et des activités proposées par les centres de loisirs. Vingt-quatre structures ont été soutenues par le Conseil Général dans ce cadre pour un montant de 50 019 €. En outre, une commune a bénéficié de 19 106 € de subventions pour l'aménagement d'un centre de loisirs sans hébergement.

Plus dix mille enfants, soit deux cent soixante structures bénéficiaires, ont pu profiter des journées en centres de loisirs ou des sorties de ski pour un montant de subventions de 226 497 €.

Sept groupes scolaires communaux ont été restructurés et ont bénéficié de 618 396 € de subventions du Département.

Concernant l'Enseignement Supérieur, 285 000 € ont été engagés en 2007, dont 138 000 € en faveur de l'Association Aurillac Université et 97 385 € en faveur du renouvellement du parc informatique de l'IUT.

Enfin, l'année 2007 a été marquée par le lancement du **PASSCANTAL**. Ce chèque de réductions est mis à la disposition des jeunes âgés de 12 à 16 ans. 734 chèques ont été délivrés de septembre à fin décembre 2007. 23 398 € ont été versés à la Société Chèque Lire attributaire du marché de gestion de l'opération. Ce dispositif devrait dépasser les 1000 bénéficiaires en année pleine.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

En 2007, le montant des crédits engagés au titre des transports scolaires est de 6 035 577,94 €

Lignes scolaires créées pour la desserte des établissements d'enseignement

333 circuits de transport purement scolaire ont été organisés à la rentrée 2007 pour l'année scolaire 2007/2008, gérés par 148 organisateurs de second rang : communes pour l'essentiel, mais aussi associations de parents d'élèves ou autres.

3 711 élèves scolarisés de la maternelle à la terminale ont bénéficié quotidiennement de ces lignes scolaires.

Transport des scolaires sur lignes régulières départementales

632 élèves demi-pensionnaires et 415 élèves internes ont souscrit un abonnement sur des lignes régulières routières. Par ailleurs, 270 élèves, principalement des internes, empruntent les lignes SNCF et bénéficient d'un abonnement.

Transport des élèves par les familles :

200 élèves sont transportés chaque jour par leur famille, soit parce qu'ils sont domiciliés à plus de 3 km d'une ligne régulière routière, d'un service S.N.C.F. ou d'un circuit scolaire qu'ils empruntent en complément, soit qu'il n'existe aucun autre moyen de transport. 202 élèves internes sont par ailleurs transportés par leur famille.

Transport des élèves et étudiants handicapés :

Au titre de l'année scolaire 2007/2008, le Département a assuré et pris en charge le transport de 108 élèves et étudiants handicapés.

Transport des élèves internes scolarisés hors du CANTAL :

209 élèves scolarisés hors du CANTAL ont bénéficié d'une subvention du Département.





le Conseil Général chaque jour à vos côtés

ECONOMIE ET EMPLOI



L'exercice 2007 s'est traduit par la mise en œuvre du nouveau plan d'actions pour la période 2007-2009, en lien avec le projet agricole départemental et en cohérence avec les politiques agricoles de l'État, de l'Union Européenne et de la Région d'Auvergne. Le programme d'actions en faveur de l'agriculture pour l'année 2007, fort de 730 dossiers de demandes de subventions, a représenté un engagement financier global de 3 455 940 €. L'exercice 2007 a également permis la réalisation du solde de la précédente convention 2003-2006. 277 dossiers ont été traités pour un montant global de 754 270 €.



L' AGRICULTURE :

Six axes d'interventions sont prévus au titre de la nouvelle convention :

- **A.O.C. Fromagères** : Cette action de promotion des cinq A.O.C fromagères du Cantal, tend à encourager les producteurs à s'inscrire dans une démarche de ce type et s'est traduite par un engagement financier d'un montant de 128 000 €.
- **Des races emblématiques** : Le plan départemental, qui a pour but de contribuer à l'essor des races Salers et Aubrac grâce à l'amélioration génétique des animaux et des cheptels, à la diffusion du progrès génétique auprès des éleveurs et au développement des outils de promotion et de communication, a représenté un engagement de 217 244 €.
- **Des productions de qualité** : Ces mesures, qui tendent à encourager les agriculteurs à adhérer à des programmes d'amélioration génétique des animaux et des cheptels, de renforcement de la qualité sanitaire, de diversification de la production et de valorisation et de promotion des productions agricoles, se sont traduites par le traitement de 250 dossiers représentant un montant d'aide de 320 943 €.
- **Des acteurs performants** : Cette action, qui regroupe les aides à l'installation des jeunes agriculteurs, aux structures professionnelles en charge des actions de solidarité (remplacement, enseignement...) et aux structures de développement et d'appui technique, a représenté un engagement global de 403 580 €.
- **Développement de la diversification** : Cet axe, regroupant les aides à la qualité pour les productions porcine, ovine, cunicole, équine ainsi qu'un soutien aux investissements liés à une production diversifiée (bâtiment et atelier), a représenté un engagement financier de 272 729 €.

Par ailleurs, l'action du Conseil Général en faveur de l'agriculture concernant des mesures de programmes spécifiques se décline de la façon suivante :

- Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole** : 42 915 €.
- Modernisation des outils d'abattage**, de transformation, de commercialisation et de promotion agricole : 228 542 €.
- Actions sanitaires** : 296 043 € ont été consacrés aux actions de prophylaxies brucellose et I.B.R. et au traitement des dossiers des éleveurs soumis aux opérations de prophylaxies réglementaires,
- Désinfection des étables** : 4 052 €,
- Accueil des stagiaires vétérinaires** : 7 944 €,
- Plan de lutte** contre les populations du campagnol terrestre, de la taupe, du ragondin et du rat musqué : 7 250 €.

L'INDUSTRIE, LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

Convention de Développement Économique - Pacte Cantal pour le développement et l'emploi

La 6ème Convention de Développement Économique « Pacte Cantal » a été signée avec l'État, le 4 avril 2007, pour une durée de 7 ans et le 26 octobre 2007 avec la Région Auvergne pour une durée de 3 ans. Les enveloppes annuelles consacrées à cette nouvelle convention sont de 500.000 € pour l'Etat et la Région, et de 750.000 € pour le Conseil Général.

Par ailleurs, de nouveaux dispositifs de soutien à la création reprise et au développement des entreprises commerciales et artisanales ainsi qu'à l'innovation ont été mis en oeuvre.

Le programme d'actions a été formalisé par une convention triennale de partenariat établie avec la Région d'Auvergne. Il intègre le dispositif d'avance remboursable à l'artisanat mis en place par la Région et transféré au Département. Ce programme est complété par un fonds dédié à l'octroi de prêts participatifs aux entreprises en développement en partenariat avec OSEO Financement qui en assure la mise en oeuvre.

7 fonds composent ce programme d'actions autour des trois axes suivants :

- Soutenir les investissements et l'emploi dans les secteurs industriel, commercial et artisanal,
- Encourager l'innovation
- Accompagner les interventions de développement et d'animation économiques,

Le Fonds d'Aide aux Conseils (FAC) a été mobilisé en 2007 en faveur de 15 entreprises pour un montant de 102 701 €. En complément, parmi les actions financées, celle relative à la participation à des salons professionnels par les petites entreprises relevant des secteurs de l'agroalimentaire et de l'artisanat d'art a fait l'objet d'une aide d'un montant total de 14 400 € octroyée à 18 bénéficiaires.

Le Fonds d'Aide au Développement de l'Économie Cantalienne (FADEC) a été mobilisé en 2007 en faveur de 42 entreprises pour un montant de 1 994 808 €. Ce fonds permet le soutien à l'investissement matériel et immobilier des entreprises. Il permet également l'accompagnement des EPCI pour leurs opérations d'immobilier d'entreprise prévues à leur projet de territoire.

Le Fonds d'Aide au développement des zones d'Activités (FAZA) dédié au soutien des projets d'aménagement et d'équipement des zones d'activités ainsi qu'à l'amélioration de la compétitivité des prix de cessions pratiqués, a été mobilisé à hauteur de 679 514 € au cours de l'année 2007, notamment dans le cadre de la commercialisation des parcelles de la zone d'activités du Puy d'Esban.

Le Fonds d'Aide au Développement de l'Artisanat et du Commerce (FADAC)

Ce dispositif reprend l'ancien dispositif d'aide à la création, à la reprise et au développement des entreprises commerciales et artisanales. Ce fonds a bénéficié en 2007 d'une participation de la Région de 323 697 €.

189 dossiers ont été soutenus en 2007 au titre de ce fonds pour un montant d'aides de 1 136 164 €. En complément, 123 dossiers déposés fin 2006 ont reçu, dans le cadre des modalités 2006 de ce programme, un soutien pour un montant total de 794 108 €.

Le Fonds d'Avance Remboursable à l'Artisanat (FARA) délégué au Département par la Région, permet d'accompagner les entreprises artisanales dans leur développement et dans les opérations de reprise-transmission ; 33 entreprises artisanales ont bénéficié de 447 700 € attribués sous forme d'avances remboursables.

Le Fonds de Prêt Participatif (FPP)

Le Conseil Général a contribué à la mise en place d'une enveloppe de prêts participatifs sans garantie en partenariat avec OSEO Financement. Un fonds d'intervention dénommé Fonds de Prêt Participatif a été créé à cet effet sur la base d'une enveloppe disponible de 1 000 000 € pour laquelle la contribution du Conseil Général s'est établie à 200 000 €.

Le Fonds d'Aide à l'Innovation (FAI)

9 projets ont été soutenus au titre du fonds d'aide à l'innovation soit un montant global de subventions de 535 799,60 €.

Primes aux apprentis de l'artisanat

En 2007, 15 245 € ont été versés à 49 apprentis de l'artisanat. La prime était comprise entre 148,20 € et 494,00 €.

Accompagner les interventions de développement et d'animation économiques

A ce titre, le Département a participé à hauteur de 713 000 € au budget du Comité d'Expansion Économique du Cantal. La Mission Agroalimentaire du Cantal porté par ce même comité, et qui a pour objectif l'appui au développement des entreprises par l'accès à de nouveaux marchés, la mise en réseaux techniques des professionnels, la promotion des produits et le soutien logistique, a bénéficié d'une aide de 100 000 €.

Conformément aux engagements pris au travers de la convention établie en 2005 entre le Conseil Général et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, l'Assemblée Départementale a octroyé une aide de 50 000 € afin que le programme qui vise à favoriser la protection de l'environnement, la promotion des savoir-faire et notamment des métiers d'art, la mise en oeuvre du Revenu Minimum d'Activité, l'accès des jeunes aux métiers de l'artisanat et la polyvalence des services puisse se réaliser au cours de l'année 2007 selon les objectifs fixés entre les deux parties. Le 1er juillet 2006, le Conseil Général s'est engagé à travers une convention à financer à hauteur de 85 000 € par an les actions mises en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie et qui concernent les domaines tels que la transmission-reprise d'entreprises, la protection de l'environnement, la découverte par le milieu scolaire des entreprises et la promotion de leurs savoir-faire, la dynamisation du commerce de proximité, le développement du commerce international, l'accès à l'emploi dans le cadre du dispositif R.M.I. Enfin, le Conseil Général a consacré 244 146,48 € pour le financement de manifestations et des structures locales à caractère économique et 25 000 € pour la convention de conseil juridique et social aux entreprises en difficulté.



CANTAL EXPANSION :

L'Agence de développement économique du Conseil Général du Cantal

La vocation de l'Agence de développement « Cantal Expansion » est d'abord de promouvoir à l'extérieur du département nos atouts économiques et nos offres territoriales les plus différenciantes pour attirer de nouvelles activités industrielle de production créatrices d'emplois.

Si l'inventaire du foncier et de l'immobilier permet de constater que le terrain et les bâtiments disponibles sont adaptés au développement endogène du Cantal, l'état actuel de notre parc crée régulièrement une distorsion préjudiciable à la compétitivité de nos territoires proposant trop souvent une offre concurrentielle disponible dans des délais trop éloignés des demandes des prospects. Les aides encadrées ne peuvent pas provoquer à elles seules une différenciation positive. La constitution de réserves foncières et de bâtiments d'activités "prêts à l'emploi" dans des parcs d'activités stratégiques dédiés à l'accueil de projets exogènes reste un préalable fondamental à tout plan d'actions de prospection efficace.

La mission de Cantal Expansion est aussi de favoriser l'accès des entreprises à de nouveaux marchés permettant la création de valeur ajoutée sur nos territoires.

Pour obtenir des résultats quantifiables dans ces domaines fortement concurrentiels, Cantal Expansion a fait le choix depuis 2005 du recours à de nouvelles compétences permanentes ou à des cabinets conseils en prospection ou communication.

Cette stratégie opérationnelle depuis 3 ans a été poursuivie en 2007 afin de concrétiser toutes les opportunités de création et développement d'activités que veut saisir aujourd'hui le Cantal et ses entreprises.

Sous l'étendard de la marque territoriale Cantal Auvergne, symbole d'une identité et de valeurs communes, l'activité de Cantal Expansion s'est déclinée à travers la mise en oeuvre de trois missions principales :

IMPLANTER LES ENTREPRISES- DEVELOPPER LES ENTREPRISES- PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

PROSPECTION D'ENTREPRISES

Depuis 2005, Cantal Expansion poursuit un travail d'investigation dans le secteur des téléactivités. Après l'installation de deux centres d'appels en 2005, un nouveau projet a pu se concrétiser sur Aurillac grâce à l'intermédiaire d'une entreprise nouvellement implantée. Cantal Expansion a engagé une démarche plus active de prospection en 2007 portant sur certains secteurs : éco activités, valorisation des ressources locales (bois, eau), services à la personne, tourisme Cette collaboration a donné lieu à plusieurs prises de contacts avec des investisseurs recherchant des nouveaux sites d'implantation et pour lesquels une proposition de localisation a été présentée. Par ailleurs, le Comité a travaillé en direct sur des projets d'implantation sur Aurillac, sur Saint-Flour.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

En 2007, la mission s'est consacrée à l'accompagnement des entreprises de plus de 10 salariés en création ou en développement par des conseils, mises en relation, montages de dossiers de financements spécifiques ou recherches de repreneurs. Elle a aussi assuré l'information et l'orientation des petits porteurs de projet en relation avec Cantal Initiatives ou le Réseau Cantal Accueil. Cantal Expansion a assisté aux différentes réunions statutaires et du comité d'engagement de la société de capital risque SOFICAN. Toujours dans ce cadre, Cantal Expansion a travaillé à la mise en place d'un dispositif nouveau de soutien aux entreprises, le Prêt Participatif de Développement. Une convention de partenariat a été signée en octobre 2007 entre OSEO et le Conseil Général du Cantal permettant une mise à disposition d'un fonds de 1 Million d'euros destiné à soutenir les entreprises dans leur phase de développement. Cantal Expansion a assuré la promotion et l'animation de ce dispositif.

LA PROMOTION

Cantal Expansion a coordonné une campagne radio sur RMC lors de la Coupe du Monde de Rugby en France. L'Agence a également participé à plusieurs manifestations à caractère économique, dont notamment « Touchons du Bois », premier événementiel départemental sur la filière bois.

LA MISSION AGROALIMENTAIRE (MAAC)

Des opérations commerciales ont été conduites pour apporter aux entreprises du chiffre d'affaires additionnel. : Galerie Lafayette à Berlin, opération SOCAMIL, opérations GMS été, opération Schlemmermeyer. Ces opérations par leur diversité s'adressent au plus grand nombre. Ainsi l'opération spécifique aux producteurs fermiers a été reconduite et d'autres actions ont été menées auprès de grossistes pour les entreprises plus dimensionnées. Le volet logistique de la mission installé en septembre 2007 a mis en oeuvre les propositions validées par le groupe de travail en 2006: un Extranet et une dynamique promotionnelle. L'Extranet permet aux producteurs cantaliens d'avoir accès aux prestations logistiques proposées sur le département. Par ailleurs, la MAAC a pris part à plusieurs événements majeurs pour mettre en avant l'agroalimentaire et le département du Cantal : l'opération Cantal sur l'Aire des Volcans, au SIRHA à Lyon, à l'opération de lobbying à Vulcania, à la Convention d'Affaires Rég'Alim, à Coven Garden à Londres. Comme en 2006, la lettre de la MAAC a été envoyée par courrier à tout le fichier (170 entreprises), au rythme d'une fois tous les 2 mois et qui rend compte des actions passées, en cours ou à venir.

LE RESEAU CANTAL ACCUEIL

Animé par les chambres consulaires, l'ADASEA et Cantal Expansion, le Réseau Cantal Accueil constitue une véritable offre de services aux territoires afin de mieux prendre en compte les demandes de porteur de projet et faciliter leur démarche d'installation. Le développement d'un outil informatique commun : Extranet Départemental d'Accueil, a permis de rassembler l'offre territoriale départementale et la demande des porteurs de projets. En 2007, près de 70 offres et 137 porteurs de projet extérieurs au département ont été enregistrés sur la base de données, 15 d'entre eux ont été installés dans le Cantal. Le comité joue également un rôle actif dans les sessions d'accueil d'actifs initiées par l'ADASEA et financées par le Conseil Général.

LA PLATE FORME D'INITIATIVE LOCALE

Cantal Expansion assure l'animation et la gestion de la Plate Forme d'Initiative Locale. En 2007, une démarche de prospection des financeurs (collectivités, banques) du fonds a été menée pour abonder le fonds de prêts d'honneur. Le bilan d'activités 2007 de la Plate Forme d'Initiative Locale fait apparaître 45 prêts octroyés sur l'année pour 53 emplois créés. Autour de la Plate Forme d'Initiative Locale s'est créé un véritable service à la création de TPE avec la gestion des demandes de prêt au titre du Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes, la gestion des demandes de Prêt à la Création d'Entreprise, la gestion des demandes au titre de la Bourse aux Créateurs d'Entreprise, l'accueil des permanences de l'ADIE et la gestion des demandes au titre de la Garantie France Active.

LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

Le DLA a accompagné 17 structures associatives en individuel pour 18 ingénieries. Les filières aidées prioritairement étaient les services à la personne, la jeunesse, l'insertion par l'activité économique, le sport et la culture. Plus de 70 associations ont été accueillies par le DLA contre 60 prévues par la convention. 4 accompagnements collectifs ont été réalisés.

LE RELAIS EUROPE DIRECT

Le relais Europe Direct porté par Cantal Expansion a pour mission d'informer un large public sur les politiques européennes et d'organiser des manifestations destinées à diffuser l'information et à fournir aux institutions européennes un retour d'information des acteurs locaux.

LE TOURISME

En 2007, 176 dossiers de demandes de subventions ont été instruits au titre des actions en faveur du tourisme, de la randonnée et des manifestations à caractère festif. Ces actions s'intègrent dans le cadre du Schéma Départemental du Tourisme.

Les hébergements et la restauration touristiques

Ce programme a permis de soutenir la création et la modernisation des hébergements touristiques sur le département avec comme objectifs majeurs l'amélioration de la qualité et la création d'équipements de loisirs complémentaires pour satisfaire au mieux une clientèle de plus en plus exigeante. Pour accompagner ce programme et apporter un conseil opérationnel aux porteurs de projets, le service travaille en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme et du Thermalisme, le C.A.U.E. la Chambre de Commerce et d'Industrie et les labels, notamment dans le cadre de visites-conseils organisées sur sites.

Par ailleurs, pour la seconde année, un appel à projets a été lancé pour soutenir les cafés en milieu rural qui s'engagent à réaliser des casse-croûtes à toute heure, et proposer animations et informations touristiques. Il s'agit de répondre au mieux aux nouveaux comportements de la clientèle touristique en quête de restauration légère à toute heure de la journée et conforter l'activité des cafés cantaliens.

3 projets ont été sélectionnés en 2007 pour un montant global de 13 360 euros portant à 7 le nombre d'établissements identifiés « Café – Casse-croûte » sur le Cantal.

L'hôtellerie – La restauration

Dans le cadre de ce dispositif, 17 établissements ont bénéficié de subventions pour un montant global de 360 899 € correspondant à 7 328 304 € d'investissement répartis comme suit : modernisation de 5 hôtels-restaurants, transmission de 9 hôtels-restaurants, création d'un restaurant et d'une auberge de pays, création d'un hôtel-restaurant haut de gamme.

Les villages de vacances, les centres d'hébergement pour enfants et l'hôtellerie de plein air : Cette action encourage la création et la modernisation de parcs résidentiels de loisirs, de villages de vacances et de centres d'hébergements pour enfants et adolescents, ainsi que l'installation d'aires de camping-cars intercommunales et la modernisation des campings existants de façon à leur permettre d'accéder au niveau de qualité exigée par la clientèle.

Le Département a pu soutenir pour un montant total de 311 508 €, dix projets dont les investissements se sont élevés à 2 053 802 €, et ont conduit à : la création d'un Parc Résidentiel de Loisirs, l'aménagement de 5 aires d'accueil pour camping-cars, la modernisation de 5 campings et l'implantation de HLL, l'extension et la création de 2 hameaux de chalets.





Les Chambres d'Hôtes

10 chambres d'hôtes réparties sur deux propriétaires ont été subventionnées à hauteur de 36 450 €. Les Meublés de Tourisme 23 projets de création de meublés dont 1 avec qualification « pêche » (17 avec le label Gîtes de France et 5 avec le label Clévacances) ont été subventionnés correspondant à un engagement global de 208 114 € de crédit. 3 de ces projets seront par ailleurs réalisés dans des granges de caractère participant ainsi au maintien du patrimoine rural. La réhabilitation d'un appartement témoin, situé dans la Tour Sumène au Lioran, a été financée dans le cadre de ce dispositif en adéquation avec les objectifs de développement et de requalification de la station du Lioran. Les Gîtes d'Etape et de Séjours Ce dispositif, en lien étroit avec le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées et le développement des activités de pleine nature a conduit à subventionner pour un montant total de 24 750 €, 2 nouveaux gîtes d'étape.

Les aménagements touristiques

Équipements touristiques

Douze opérations ont été subventionnées pour un montant de 443 512 € concernant le développement des zones nordiques, la création d'équipements touristiques et de loisirs destinés à favoriser l'émergence de filières touristiques ou l'acquisition de matériel de loisirs ainsi que le solde du programme Point Fort Touristique, ce qui représente un investissement sur le département de 2 072 529 €.

Syndicats Mixtes à Vocation Touristique

Le Département a contribué aux dépenses de cinq syndicats mixtes à vocation touristique (Garabit-Grandval, Saint-Etienne Cantalès, Puy-Mary, Super Lioran, Scénoparc lo), pour un montant global de : 367 068 € en investissement et 475 087 € en fonctionnement

L'expertise touristique

26 études ont été subventionnées pour un montant de 241 657 €, visant à la définition de stratégies de développement touristique, la création de produits touristiques ou la faisabilité économique et technique de projets d'hébergements touristiques. Dans le cadre de ce dispositif ont été financées les visites d'expertise des voies ferrées Mauriac – Saint-Illide et Lugarde – Neussargues en vue de la reprise d'une activité touristique.

L'animation, la professionnalisation et la promotion touristique

Dans le cadre de ce programme, le Département a soutenu 15 organismes et associations à vocation touristique pour un montant de 162 997 €, dont l'U.D.O.T.S.I., le Relais des Gîtes du Cantal, l'Observatoire Régional du Tourisme. L'office de tourisme du Lioran a bénéficié d'une subvention de 55 000 € et 6 Offices de tourisme ont bénéficié d'une subvention de 124 600 € pour l'accompagnement de leur action de professionnalisation. Les opérations de promotion touristique conduites par le Comité Régional du Tourisme ont été soutenues pour 42 500 €, de même que le Comité Départemental du Tourisme à hauteur de 1 250 000 € pour les actions de promotion, d'animation des filières et d'appui à la commercialisation, 38 580 € pour le fonctionnement de l'Observatoire Départemental du Tourisme. Le Département a aussi participé aux actions portées par les 5 Agences Locales du Tourisme pour un montant total de 121 060 € dans le cadre d'un nouveau dispositif visant le soutien à l'emploi (6 emplois ont été financés en 2007), l'édition de guides d'accueil des hébergements et des animations (19 guides réalisés en 2007), la réalisation de sites internet (3 sites), d'actions de marketing direct (2 opérations financées)... ainsi qu'au financement de 4 guides hors ALT (guide Sumène Artense + 2 guides thématiques de niveau départemental ou régional) pour un montant de 4 931 €. Quatorze manifestations touristiques d'intérêt départemental ont été financées à hauteur de 39 750 €.

La randonnée, le cyclotourisme et les activités de pleine nature

Depuis 1995, la mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et l'accompagnement technique a permis la réalisation de nombreuses opérations d'ouverture, d'aménagement ou d'entretien d'itinéraires, ainsi que la réalisation de plusieurs topoguides de pays. En 2007, plusieurs opérations, ont fait l'objet d'une attention particulière : la création de 140 km d'itinéraires pour un montant de 15 891 €, la réhabilitation et l'entretien de 612 km d'itinéraires, pour un montant de 14 050 €, la réédition du topoguide « GR400 – Volcan du Cantal » pour un montant de 4 474 €. Par ailleurs, l'alimentation continue de la base de données liées aux activités de pleine nature et la valorisation du S.I.G départemental ont permis de collaborer efficacement avec le CDT et le CRDTA en vue de l'édition de documents d'appel sur la randonnée et les activités de pleine nature. Les bases de la future Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires ont été définies et la consultation des organismes susceptibles d'y siéger a été engagée. Le Conseil Général a aussi poursuivi ces efforts en faveur du développement du cyclotourisme avec la réalisation du 1er cycloguide consacré à la Grande Traversée du Volcan à Vélo. A ce titre il a par ailleurs organisé, en septembre 2007, les 11èmes Rencontres Nationales des Départements Cyclables. 151 personnes (professionnels, élus et techniciens) se sont retrouvées à Aurillac pour échanger autour du thème « Le vélo atout de développement pour les territoires ».

TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU CONSEIL GENERAL

Tourisme ferroviaire

Depuis 2005, le Conseil Général a délégué à l'Association des Chemins de Fer de la Haute Auvergne l'exploitation par un train touristique, de la ligne ferroviaire désaffectée Bort les Orgues – Lugarde (Délégation de Service Public). 9 098 voyageurs ont été transportés d'avril à décembre 2007 soit une augmentation de la fréquentation de 18% par rapport à 2006. Maison du Cantal à Garabit L'animation du site est assurée par l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Flour depuis juillet 2007. 98 978 € sont affectés à la gestion de la Maison du Cantal.

Le Lioran

La SAEM SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT a repris en direct l'exploitation de la station du Lioran en octobre 2007. Elle a permis d'assurer une bonne gestion de la saison hivernale avec un niveau de service en progression. Par ailleurs le Conseil Général a réalisé les opérations d'investissement suivantes: le ravalement de la gare aval du téléphérique, la réparation de la charpente de la toiture de la patinoire, la création d'une piste de luge, l'aménagement et l'enneigement de la piste des Bruyères, l'enneigement et l'éclairage de la piste Grande Familiale, la sécurisation de la piste de slalom et l'installation d'un chronométrage Des études ont aussi été engagées pour plusieurs projets structurants dont la mise en accessibilité des gares amont et aval du téléphérique, l'implantation d'une retenue d'eau et la création d'un parking de 300 places

Le grand site « Puy Mary, Volcan du Cantal »

La maison de site du Pas de Peyrol, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général, a été mise en service au cours de l'été 2007. Par ailleurs en tant que membre du Syndicat Mixte du puy Mary, le Conseil Général suit de très près les travaux du syndicat et accompagne financièrement le programme d'actions en cours.

Le centre thermal de Chaudes Aigues

En qualité de membre majoritaire de la SAEM CALEDEN, le Conseil Général participe activement à la restructuration du complexe thermal de Chaudes Aigues dont la mise en service est prévue pour l'été 2008.

LE COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME : « Cantal Tourisme »

Avec 1 300 000 nuitées en 2007 soit une baisse de 4,2% par rapport à 2006 due en particulier aux conditions climatiques de l'été 2007, touchant essentiellement l'hôtellerie de plein air (-14%), le tourisme cantalien a vécu une année difficile, même si les lieux d'hébergements de qualité ont eu une fréquentation très correcte. En 2007, Cantal Tourisme a créé une mission « Tourisme d'Affaires et Groupes », et a renforcé son service notamment avec l'animation du réseau des Offices de Tourisme. Au-delà de la fonction naturelle d'informations touristiques : 3562 demandes en 2007, Cantal Tourisme est présent lors d'événements locaux ou manifestations organisés par des associations. Cantal Tourisme a mis en place des chargés d'affaires par territoire (ALT) pour accompagner la structuration des territoires mais aussi suivre sur le terrain la mise en œuvre de ses propres actions. A ce titre, il a mis en place un outil d'accueil destiné en particulier à valoriser la filière agro-alimentaire et les activités touristiques. La nouvelle communication mise en place en 2007 : « Cantal, le voyage naturellement tendance », associée à la marque Cantal Auvergne, transférée au Conseil Général du Cantal en 2007, a permis de positionner clairement la communication touristique du Cantal. De nombreuses éditions ont été réalisées : Brochures d'appel 2007/2008/2009 en Français/Anglais Espagnol/Catalan, Allemand/Néerlandais ; Carte touristique ; Pêche ; Rando ; Cyclo ; Sets de table ; Posters ; Brochure hiver. Cantal Tourisme a aussi accueilli 31 journalistes et participé à différents salons ou rencontres professionnels. Cantal Tourisme s'est doté d'un logiciel pour traiter en direct la diffusion de communiqués de presse auprès de la presse nationale : DATAPRESSE, soit 201 journalistes supplémentaires. La Contre Valeur Publicitaire pour la presse nationale (hors médias locaux) peut être estimée à 1 008 012 €.





Les principales actions de promotion et de commercialisation 2007 de Cantal Tourisme sont :

Promotion France :

Filière Comités d'Entreprise : Présence à 4 salons (Lyon – Clermont-Ferrand - Bordeaux - Montpellier) en partenariat avec les 5 Agences Locales de Tourisme et Gîtes de France Cantal pour 881 contacts. 2 opérations de e-mailing, 1 opération de phoning et 1 mailing pour 1 250 contacts.

Salons Grand public : Lyon Mahana – Salon des loisirs à Clermont-Ferrand - Rando à Paris.

Présence à l'Aire des Volcans, au Championnat de France de Cyclisme, au Festival Éclat, au Restaurant La Mangoune à Saint Etienne (Coupe du Monde de Rugby).

Opération Air Linair : Ligne Paris/Aurillac avec le CRDTA et Carlson Wagonlits.

Marché de Laval avec la FDSEA du Cantal.

Promotion Europe :

Marché Hollandais : Campagne de communication web

Marché Anglais : 3 accueils presse - Opération Covent Garden à Londres, en partenariat avec l'Entente Vallée du Lot et l'ALT Châtaigneraie. Présence sur le site Internet de Ryanair pour une offre promotionnelle hiver.

Marché Allemand : Présence aux Galeries Lafayette à Berlin.

Marché Espagnol/Catalan : Opération «Cœur Vert» à Barcelone en partenariat avec les CDT Aveyron - Lozère et les ALT Châtaigneraie, Massif Cantalien et le Groupement des Hôteliers d'Aurillac.

Club Nature : Présence sur les brochures : allemande, anglaise, néerlandaise et sur franceguide.com.

Tour Massif : Opérations menées en Europe sous la bannière Auvergne ou Tour Massif (Accueils presse, contacts Tours Opérateurs).

Commercialisation/Promotion des Ventes :

Ouverture le 31 Mai 2007 de la vente en ligne sur Internet (Outil Open System).

157 prestataires et 38 techniciens des offices de tourisme ont été formés.

Au 31 Décembre 2007, un chiffre d'affaires de 29.163,15 € a été réalisé.

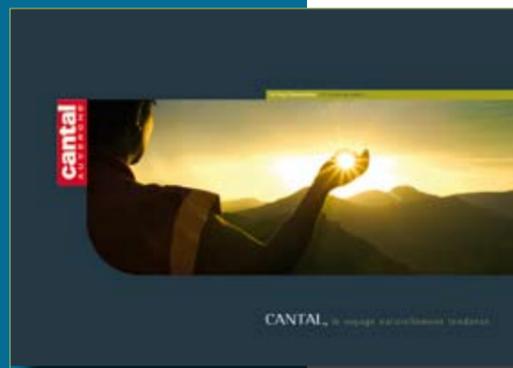
Structuration et mise en place de l'Agence de Réservation Téléphonique Départementale (France 0 826 96 15 15 -Étranger 0033 471 605 821) adhérente à La Fédération Nationale des Services Loisirs Accueil.

Mission Commerciale/Marchés Étrangers : Prospection des Tours Opérateurs étrangers (Hollande - Belgique - Espagne - Allemagne) sous-traitée à la Société Interconnexions

Tourisme d'Affaires et Groupes : Développement des séminaires incentives et des Congrès :

- Visite de 70 prestataires (hébergement et activités),
- Réalisation d'un guide pratique « les indispensables de la salle de réunion » à destination des prestataires,
- Elaboration de la charte d'engagement Cantal Séminaire,
- Elaboration de la brochure Cantal Séminaire (éditée en février 2008) : création de 8 programmes de séminaires incentive ; présentation des engagements « Développement Durable » et « Accueil » de Cantal Séminaire,
- Elaboration du site internet www.cantal-seminaire.com,
- Référencement sur le guide papier et web national spécialiste du Séminaire : « Réunir »,

Enfin, Cantal Tourisme gère l'Observatoire départemental, le Label Tourisme et Handicap, Le Label Villes et Villages fleuris, la Maison du Cantal à Garabit (avant transfert courant 2007 à l'Office de Tourisme de Saint Flour), l'accueil porteurs de projet, la Prospection d'investisseurs touristiques, le Label Clévacances et l'Animation des OTSI (depuis octobre 2007)



le Conseil Général chaque jour à vos côtés

ENVIRONNEMENT

EAU

Les activités se traduisent par un soutien technique et financier aux opérations d'amélioration de la qualité de l'eau potable, d'assainissement des eaux usées, ainsi que de gestion des rivières et milieux aquatiques. Elles consistent en :

- une assistance technique, à travers la M.A.G.E., aux collectivités gestionnaires des installations d'assainissement ou d'eau potable (environ 250 visites conseils ou bilans). La MAGE a notamment initié en 2007 un appui à l'engagement et au suivi des procédures de protection des captages AEP.
- L'évaluation de la qualité des eaux superficielles dans le cadre du Réseau National de Bassin, du Réseau complémentaire départemental ou des programmes de suivi particulier liés aux Contrats de rivières (en tout 30 points faisant l'objet de 6 à 10 mesures chacun dans l'année);
- la mise en concertation, l'animation et l'accompagnement administratif et technique des plans locaux de production et de distribution de l'eau, réalisés sur 9 secteurs prioritaires (100 communes) dans le cadre du programme Défi territorial contractualisé avec les Agences de l'eau.
- la participation à la mise en place et au suivi des démarches concertées de bassin (4 Contrats de rivière, 2 projets de SAGE) ou de schémas locaux d'assainissement (16 nouveaux schémas engagés) ;
- la gestion de la programmation des aides aux démarches et équipements des collectivités dans ces domaines : 80 opérations engagées sur les programmes départementaux de soutien à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement (2 083 910 € de subventions attribuées), auxquelles s'ajoutent 6 projets sur le programme S.U.R (ex FNDAE) (706 000 € de subventions) ; 1 opération de restauration et de gestion des espaces rivières (42 500 € de subventions) ; 3 dossiers de soutien à l'animation ou à la sensibilisation dans le cadre de contrats de rivières (41055 € de subventions).
- l'animation du groupe de compétence Eau regroupant l'ensemble des partenaires administratifs, techniques ou financiers, visant notamment une meilleure coordination, concertation des actions et valorisation des moyens financiers.

Le service Cadre de vie, Environnement, Aides aux communes a pour missions la mise en œuvre et le suivi des actions développées ou soutenues par le Conseil Général dans les domaines du cadre de vie (aménagement des espaces publics, habitat), de l'environnement (eau, déchets, énergie, milieux naturels, animation et sensibilisation), de l'aménagement rural (aménagement foncier et pastoral) et du développement forestier (équipement et mise en valeur des massifs boisés). Il est composé de onze agents, dont cinq techniciens affectés à la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (M.A.G.E). En outre un technicien est mis à disposition par l'Etat pour le suivi des nouvelles opérations d'aménagement foncier engagées sous la compétence du Département. A ce titre, le Conseil Général a géré en 2007, tout programme confondu, 865 attributions d'aides totalisant 8 461 331 € de crédits engagés.



DÉCHETS ET ÉNERGIE

Le nouveau plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été arrêté par le Préfet en mai 2007. Le Conseil Général assure désormais le secrétariat de la Commission consultative de ce plan, chargée de suivre sa mise en œuvre.

La collectivité a également participé aux travaux d'élaboration du plan régional d'élimination des déchets dangereux, engagés par le Conseil Régional.

La gestion du fonds départemental de maîtrise des déchets constitué avec l'ADEME a bénéficié à 14 opérations (359 381 € d'aides).

Le Plan bois-énergie et développement local s'est poursuivi en concertation avec l'ADEME et l'association Bois-Energie 15. 30 dossiers ont été traités dans ce programme (160 435 € de subventions attribuées).

Le plan soleil en partenariat avec l'ADEME et le Conseil Régional, destiné à promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire poursuit son essor (77 dossiers – 55 519 € de subventions).





MILIEUX NATURELS

La mise en œuvre du Plan départemental pour les zones humides s'est poursuivie en partenariat avec la DDAF et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

- La plaquette d'information sur les zones humides, ainsi qu'un feuillet thématique sur l'agriculture, ont été finalisés.
- Le cahier des charges relatif à la réalisation du pré inventaire des zones humides a été élaboré et la consultation engagée en fin d'année.

Dans le cadre du développement du réseau d'Espaces Naturels Sensibles, les schémas directeurs de gestion et de valorisation élaborés au cours de l'année 2006 sur 10 sites ont été finalisés et les contrats ENS correspondants préparés en vue de leur validation par les différents porteurs de projet.

La phase opérationnelle a été engagée sur le site des Estives et tourbières du plateau de Chastel-sur-Murat et le Lac du pêcheur. Le site de Chastel-sur-Murat a été classé et les deux contrats ENS ont été validés et signés avec la Communauté de communes du Pays de Murat. D'importants travaux de restauration du Lac du Pêcheur ont également été accompagnés.

Une assistance a également été apportée à la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès qui a engagé l'élaboration d'un schéma directeur de gestion du site du Pas de Cère.

PAYSAGES ET HABITAT

Ce domaine réserve une place importante au programme « Cœur de Village » soutenu par le Département. 3 nouveaux diagnostics ont été engagés (6 918 € de subventions), ils s'ajoutent aux 92 opérations initiées précédemment. 2 communes sont entrées dans la phase de conception du projet d'ensemble (6 068 € d'aides) et 15 ont engagé ou poursuivi des travaux d'aménagement (214 113 € de subventions).

Le Conseil Général a poursuivi la gestion des programmes d'aides à l'habitat, à travers le soutien :

- aux démarches OPAH (1 dossier en phase d'animation - 26 456 €),
- à la réhabilitation des logements locatifs communaux (19 dossiers - 286 256 €),
- à la création de lotissements communaux (15 opérations - 367 450 €),
- à l'effacement des réseaux téléphoniques aériens (11 dossiers - 14 692 €),
- à la réhabilitation de logements par les créateurs ou repreneurs d'activités (5 dossiers - 22 049 €),
- à l'embellissement des abords de ferme (1 dossier - 2 300 €),
- aux chantiers internationaux de jeunes (14 chantiers aidés - 14 000 €).

Le Conseil Général s'appuie pour certains de ces programmes sur le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, dans le cadre de la convention de partenariat établie avec lui.

ANIMATION ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

Ce domaine d'activité repose notamment sur un partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne, chargé de l'animation de journées pédagogiques sur l'environnement auprès des établissements scolaires du département, du développement du centre de ressources et d'informations sur l'environnement. Une convention d'objectif précisant les modalités de ce partenariat a été établie et signée. Par ailleurs, six dossiers ont été instruits visant à la mise en place d'animations sur sites et à la promotion de l'environnement.



AMÉNAGEMENT RURAL ET DEVELOPPEMENT FORESTIER

Dans le cadre du transfert de la compétence aménagement foncier aux Départements, le Conseil Général a poursuivi la préparation de l'engagement de nouvelles opérations. Les compositions de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier, placée sous la responsabilité du Département, et de la Commission communale de Vernols ont été arrêtées. Le Conseil Général a assuré le suivi des quatre procédures de remembrement en cours (Saint-Projet-de-Salers clôturé au printemps, Andelat, Tiviers-Mentières et Alleuze) en partenariat avec la DDAF. Il a également assuré la gestion et l'instruction de divers programmes associés aux missions d'aménagement foncier :

- le partenariat avec la « Mission haies » permettant un suivi des opérations d'aménagement foncier (schémas directeurs de haies, études d'impact, organisation des bourses d'arbres et des plantations). La contribution financière du Département en faveur de la mise en œuvre de ce programme s'élève à 31 000 €.
 - le soutien aux travaux connexes aux opérations d'aménagement foncier (3 dossiers : 118 412 €).
- Le Conseil Général a accompagné 9 opérations d'aménagement de voirie pastorale ou d'aménagement en zone d'estive (70 000 €). Il a également soutenu des programmes de soutien aux travaux sylvicoles, d'élaboration et de mise en œuvre des schémas de desserte (70 dossiers : 113 130 € d'aides).

LE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE RECHERCHE

Le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche effectue des analyses dans les domaines de la santé animale, de la qualité des produits alimentaires, de la qualité de l'eau de l'environnement et effectue des prestations d'étalonnage en températures dans le domaine de la métrologie.

En 2007, l'encadrement du Laboratoire a subi d'importants changements. Les différents départs et arrivées ont amené à faire évoluer l'équipe de direction. Ces évolutions ont induit une nouvelle répartition des « fonctions-clés » du Laboratoire en gardant comme objectif « l'amélioration continue » pour répondre aux mieux aux besoins de ses différents interlocuteurs, pour assurer ses compétences techniques et pour satisfaire aux exigences réglementaires et de qualité liées à l'activité du Laboratoire.

L'effectif total du Laboratoire en 2007 est de 34 ETP (Equivalent Temps Plein) représentés par 40 personnes.

Pour mettre en œuvre ces analyses :

- Le Laboratoire est organisé en huit unités techniques : immuno-sérologie, microbiologie vétérinaire-autopsie, biologie moléculaire, ESB, microbiologie alimentaire et de l'eau, chimie, prélèvement des eaux et métrologie.

- Le Laboratoire est accrédité par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) pour 5 programmes d'essais : programmes 109 (immuno-sérologie), 167 (analyses ESB - tremblante), 59 (microbiologie des produits alimentaires), 100-1 (analyses physico-chimiques des eaux) et 100-2 (analyses microbiologiques de l'eau). Il est également accrédité par la section étalonnages du COFRAC dans le domaine des températures.

- Le Laboratoire est agréé par le ministère chargé de l'agriculture, le ministère chargé de l'environnement (agrément 1 et 2), le ministère chargé de la santé (eau de consommation humaine) ainsi que par la DRIRE pour la vérification des thermomètres.

Données tous secteurs confondus

	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de dossiers	24 300	25 175	22 987	36 127	43 535
Nombre échantillons	404 305	365 918	338 630	311 972	384 907
Nombre paramètres	537 825	491 643	422 869	305 850	403 530

Ventilation de l'activité 2007 selon les unités techniques pour un CA total de 2 712 769 € HT (+24%)

Secteurs	Unités techniques	Dossiers	Echantillons	Paramètres	CA (€H.T.)
Santé animale	Microbiologie vétérinaire	2 820	2 915	9 551	71 964
	Immuno-sérologie	20 428	305 908	242 415	943 114
	Biologie moléculaire	5 191	31 867	11 289	231 472
	ESB	1 471	27 569	27 569	603 366
Alimentation	Microbiologie alimentaire eau	5 948	8 224	31 685	253 805
Eau - environnement	Chimie	4 009	4 652	35 013	279 946
	Contrôle sanitaire (prélèvement)	3 022	3 022	9 399	98 558
	Sous-traitance eau	520	535	35 825	174 571
Métrologie	Métrologie	126	215	784	55 973



Dans plusieurs domaines le Laboratoire intervient au-delà des frontières départementales, dans plus d'une cinquantaine de départements, contribuant ainsi au rayonnement du département. En 2007, le budget annexe du Laboratoire présente un excédent de 203 031.40 € soit 8.3% du budget de fonctionnement. Le budget analytique de fonctionnement du Laboratoire montre également des résultats satisfaisants en 2007 : bilan global chiffres d'affaires par rapport aux dépenses : + 328 000 €.

Ces résultats sont exceptionnels et reflètent un contexte particulièrement « favorable » à l'activité du Laboratoire : prophylaxie IBR, dépistage de la fièvre catharrale ovine. Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées au plus juste et l'augmentation d'activité a été assurée sans que les dépenses liées aux ressources humaines augmentent de façon significative.



le Conseil Général chaque jour à vos côtés

CADRE DE VIE



L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

Développement territorial

Le Schéma Départemental de Développement Local adopté en novembre 2004, a fixé des modalités d'intervention en faveur de l'émergence de projets de territoires ou de chartes de pays, de leur animation et de leur mise en œuvre.

Trois contrats de développement ont été validés en 2007 avec les territoires Sumène Artense, Haute Châtaigneraie et Pays de Salers. Dix-sept EPCI sont ainsi porteurs d'un projet triennal de développement de territoire, couvrant la période 2005-2009, avec lesquels le Conseil Général est engagé à hauteur de plus de 18 millions d'euros, dont 9 millions d'euros au titre de l'enveloppe de développement territorial.

Quarante opérations ont été engagées en 2007 pour un montant global de 2,12 millions d'euros pour un coût total de 14,4 millions d'euros parmi lesquelles figurent les créations d'une halle d'animation à Pierrefort, d'une médiathèque communautaire à Massiac, d'une auberge de pays à Coltines, les constructions de l'école des Dinandiers sur le site de Tronquières à Aurillac, d'un centre omnisports à Naucelles, l'aménagement d'une maison du tourisme à Murat,

Le Fonds d'Équipement des Communes :

Le Fonds d'Équipement des Communes Urbaines est alimenté à hauteur de 441 287 €. Il est réservé aux communes d'Aurillac, Arpajon-sur-Cère, Saint-Flour et Mauriac, et a soutenu 6 opérations en 2007.

Le Fonds d'Équipement des Communes Rurales : Doté de 2 355 023 €, le FEC rural a été réparti à l'issue de 25 réunions cantonales. Il a soutenu la réalisation de 228 projets.

Les autres soutiens

Ils ont concerné en 2007 les travaux de voirie rurale (13 projets financés pour un budget de 70 000 €), ainsi que le soutien à l'équipement de matériel de déneigement : 36 opérations ont été subventionnées à ce titre pour un montant de 155 278 €. 40 communes d'altitude ont bénéficié d'une aide au déneigement de leur voirie pour un montant de 23 839 € de subventions.

Le Conseil Général a également assuré la préparation du programme de répartition du produit des amendes de police : 27 communes bénéficiaires se sont ainsi vu répartir 154 239 €.

L'ensemble de ces soutiens, fait du Conseil Général du Cantal le premier partenaire des collectivités locales.

Les lignes régulières de transport

De nombreux changements dans l'organisation des transports sont intervenus en 2007.

Tout d'abord un nouveau réseau a été mis en place: 25 lignes ont été remises en concurrence. Le réseau s'articule autour de lignes fixes, hebdomadaires ou quotidiennes, et de certains services actifs «sur réservation». Ces derniers permettent à toute personne désirant se rendre sur Aurillac, de réserver son transport jusqu'à la veille 18h. 4 lignes sont ainsi en fonctionnement depuis Septembre 2007. Certaines de ces lignes ont connu un nombre de voyage par mois supérieur à 10. Les usagers ont principalement utilisé les tickets unifiés sans toutefois laisser de côté les tarifs réduits des « Pass'15 » (par exemple, 10 abonnements délivrés sur la ligne Pleaux-Aurillac).

Pour accompagner ce réseau, une nouvelle tarification a été mise en place. Elle concerne les scolaires qui voyagent sur les lignes régulières mais aussi les autres publics qui peuvent ainsi voyager avec des tarifs plus attractifs allant du ticket à l'unité à l'abonnement mensuel, sans condition particulière.

Pour ce début d'année scolaire, 890 tickets unifiés, 1017 « Pass'15 », et 73 abonnements mensuels ont été délivrés sur les 12 nouvelles lignes. La répartition se fait en fonction de la distance des trajets. Les tickets unifiés étant surtout utilisés sur les trajets courts ou simplement occasionnels.

LA CULTURE

Outre les établissements dont nous avons la responsabilité : Médiathèque Départementale et Archives Départementales, l'engagement du Conseil Général s'inscrit dans le cadre de la mise en place du Schéma Départemental de Développement Culturel 2005-2007 et de la convention de moyens établie avec la DRAC Auvergne et la Région Auvergne. Trois axes le composent :

- Accompagner les acteurs du territoire vers une meilleure structuration permettant une offre et des pratiques culturelles et artistiques facilitées pour tous au quotidien, toute l'année.
- Renforcer la présence artistique et culturelle dans le Cantal dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma, de la littérature.
- Définir et mettre en œuvre une politique patrimoniale départementale.

Plus précisément, en 2007, les actions menées ont concerné :

- La rénovation et la mise en valeur du patrimoine :

Monuments historiques : 38 opérations pour un montant de 547 640 €

Objets non protégés : 8 opérations pour un montant de 37 916 €

Patrimoine Rural Non Protégé public et privé : 43 opérations pour un montant de 166 008 €.

Le Plan pluriannuel de sécurisation des objets mobiliers situés dans les édifices culturels cantaliens (adopté par l'Assemblée Départementale le 1er février 2007) a permis de réaliser 20 opérations pour un montant de 68 356 € auquel se rajoute le coût de la mission d'accompagnement technique soit 24 000 €.

- Le développement des pratiques et animations culturelles parmi lesquelles les pratiques musicales grâce à la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Enseignement Musical. Neuf écoles de musique accueillant près de mille élèves ont été subventionnées en 2007 à hauteur de 205 271 €.

Concernant plus globalement les enseignements artistiques, la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et plus particulièrement au schéma départemental des enseignements artistiques, a nécessité pour la musique, le recrutement par l'ADMD d'un chargé de mission qui a réalisé un état des lieux de l'enseignement musical dans le département.

Un travail similaire a été confié pour la danse à la chargée de mission Danse de l'ADMD et, pour le théâtre, à la chargée de mission culture du Conseil Général.

L'ensemble des responsables pédagogiques, des directeurs ainsi que des responsables élus et associatifs a été entendu.

Ce travail de diagnostic a ensuite été complété pour la musique et la danse par une analyse des différentes simulations à partir desquelles ont été élaborées les préconisations à envisager à court, moyen et long terme en matière d'accès et de structuration de l'enseignement musical et chorégraphique.

Ce schéma a été adopté par le Conseil Général par délibération du 29 juin 2007.

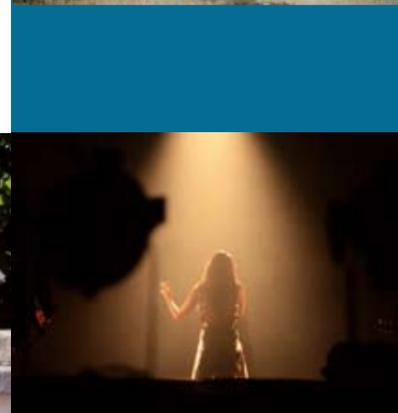
Enfin, il est à souligner en terme d'éducation artistique le dispositif collège au cinéma dont ont bénéficié vingt et une structures et la mise en place de projets fédérateurs dans le cadre de la deuxième convention triennale signée le 9 mai 2006 avec notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne et l'Inspection d'Académie.

Les conventions d'objectifs et la professionnalisation des acteurs :

Elles concernent d'une part la professionnalisation des agents de développement culturels, des assistants de conservation, des agents du patrimoine des bibliothèques et d'autre part le développement de leurs interventions grâce à l'établissement de conventions d'objectifs avec le Centre de Trielle, la Compagnie Tricot, le Théâtre Beliashe, l'Écomusée de la Margeride, la communauté de communes du Pays de Pierrefort, la Passerelle à Saint-Flour, la communauté de communes du Pays Gentiane, le collectif occitan, la Communauté de Communes Entre Cère et Rance, la communauté de communes du Cézalier, la communauté de communes du Pays de Murat, la communauté de communes Sumène Artense, le Théâtre d'Aurillac. Elles touchent d'autre part le développement du Cinéma Itinérant. L'ensemble des actions ainsi programmées a conduit à un engagement financier du Conseil Général de 297 810 €.



- La diffusion du spectacle vivant dans le cadre du dispositif « Scènes en partage » qui a permis d'accueillir près de vingt compagnies professionnelles sur les communes d'Aurillac, Arpajon sur Cère, Jus-sac, Le Rouget, Saint Mamet, Omps, Roannes-Saint Mary, Cayrols, Parlan, Roumégoux, Laroquebrou, Montsalvy, Maurs, Vic sur Cère, Saint-Flour, Saint Martin sous Vigouroux Lacapelle Barrès, Narnhac, Oradour, Le Lioran, Allanche, Riom-ès-Montagnes, Cheylade, Menet, Mauriac, Ydes, Saignes, Champs sur Tarentaine, Champagnac pour un montant de subventions de 41 467 €.
- Le soutien aux manifestations culturelles avec en premier lieu l'aide apportée par le Conseil Général à l'association Éclat organisatrice du festival de théâtre de rue pour un montant de 110 000 €.
- Les équipements culturels : 5 équipements ont été subventionnés à hauteur de 205 299 €.





LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Le budget de la Médiathèque Départementale pour 2007 s'est élevé (en dépenses réalisées, et hors salaires) à 413 951,00 €, dont : 268 036,39 € en investissement et 145 914,61 € en fonctionnement. Avec les moyens qui lui ont été octroyés, la Médiathèque Départementale a desservi 108 920 cantaliens sur 203 communes, soit un taux de couverture de 90,60 %. Les communes ont été desservies 3 fois dans l'année par les services de prêt de livres, discothèque, vidéothèque, ludothèque, multimédia et cartes IGN : les bibliobus ont effectué 609 tournées. 281 809 documents ont ainsi été déposés dans les communes, qui ont à leur tour effectué 250 281 prêts à 32 693 usagers des services. 21 expositions ont été prêtées à 23 communes, et 15 journées de formation aux techniques de gestion bibliothéconomique ont été organisées au profit de 50 bibliothécaires communaux.

Le fonds documentaire s'est accru de 10 626 unités dont 5 911 livres (1 873 titres), 266 livres (266 titres) donnés par la Bpi, 2 486 phonogrammes (1 480 titres), 1 320 DVD (689 titres), 95 cédéroms (48 titres), 24 DVD-ROM (12 titres) 524 jeux et jouets (445 titres). Une bibliothèque municipale a été dotée de mobilier et 4 bibliothèques municipales ont été dotées de mobilier complémentaire.

La Médiathèque Départementale a développé en 2007 les prestations non documentaires à destination des communes, autour de 4 axes :

- les prestations d'assistance technique : l'aide à l'informatisation (intégration des catalogues automatisés des bibliothèques municipales du réseau au portail départemental « Cédric »), l'aide à la construction (3 communes ont bénéficié de ces prestations).

- l'accès aux ressources documentaires électroniques : plusieurs aménagements techniques ont été conduits simultanément, dans 4 directions :

- rendre le catalogue des fonds de la Médiathèque Départementale accessible à tous sur Internet. Les réservations documentaires effectuées directement en ligne (e-administration) sont en constante augmentation (2006 unités fin 2007). De plus, et pour la première fois, des sites Internet ont été repérés, catalogués et indexés, puis placés au catalogue automatisé de l'établissement. Ainsi l'utilisateur, sur une recherche thématique précise, se voit proposer des supports livres, phonogrammes, vidéogrammes, jeux et jouets, expositions et sites Internet.

- constituer un catalogue automatisé départemental permettant de recenser l'ensemble des ressources documentaires présentes sur le département. Baptisé Cédric (pour CEntre de Documentation en Réseau Informatisé du Cantal), ce catalogue a été ouvert au public au mois de décembre 2007. Il regroupe à cette date les catalogues automatisés de la bibliothèque des Archives Départementales, de la Médiathèque Départementale, et des bibliothèques ou médiathèques des communes de Champs-sur-Tarentaine, Chaudes-Aigues, Jussac, Lanobre, Mauriac, Maurs, Murat, Naucelles, Pleaux, Riom-ès-Montagnes, Saint-Flour, Saint-Mamet, Saint-Martin-Valmeroux, Valuejols et Ydes. 306 000 références y sont répertoriées.

- proposer, dans le cadre du service général d'accès du public à l'administration en ligne (e-administration), un portail départemental de la lecture publique. Ce portail est accessible à l'adresse <http://cedric.cantal.fr/>, et propose 8 services différents.

- compléter les services de fourniture de ressources électroniques en ligne (REL) dans le cadre de la convention de partenariat entre la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou et la Médiathèque Départementale. 13 communes ont bénéficié de ce service : Champs-sur-Tarentaine, Chaudes-Aigues, Lanobre, Mauriac, Maurs, Murat, Naucelles, Riom-ès-Montagnes, Saint-Mamet, Saint-Martin-Valmeroux, Saint-Paul-des-Landes, Valuéjols et Ydes.

- les actions de coopération : Afin d'améliorer l'efficacité de ses prestations, la Médiathèque Départementale a développé ou amplifié en 2007 une démarche systématique de coopération, sur certaines actions, avec des organismes partenaires. Il en va ainsi des collaborations habituelles avec les bibliothèques et médiathèques du réseau, mais aussi d'un renforcement du partenariat avec les autres services du Conseil Général intervenant dans le champ culturel (dispositif « Scènes en partage », ou Archives Départementales par exemple) ; avec des partenaires institutionnels, de longue date (DRAC, DDJS, CRL et CRFCB), ou plus récents (Conseil Régional d'Auvergne, BPI) ; avec les acteurs économiques du livre : libraires, éditeurs, auteurs ; avec certains opérateurs moins « naturels » : CAF, UDAF, Cantal Expansion, maison d'arrêt d'Aurillac, fêtes et manifestations autour du jeu, manifestations départementales (Festival des Hautes Terres...).

- La Médiathèque Départementale, est en outre responsable de l'élaboration et de l'exécution du volet « lecture publique » de la convention de développement culturel 2005-2007 DRAC/Conseil Général. A ce titre, le Conseil Général a organisé le 5ème Salon Départemental du Livre de Jeunesse, qui a eu lieu au Rouget les 11, 12 et 13 mai. La manifestation a accueilli sous chapiteau 20 auteurs et/ou illustrateurs d'albums pour enfants sur le stand de 4 libraires, exerçant dans tout le département. Le salon a comptabilisé 2 202 entrées. La Médiathèque assure aussi le suivi de la formation au diplôme d'auxiliaire de bibliothèque qui a concerné en 2007 un employé municipal de bibliothèque. Elle a enfin mis en place le 3ème festival départemental de lecture à voix haute « Par monts et par mots » avec la collaboration technique et financière de la DRAC Auvergne. Cette troisième édition a eu lieu entre le 23 septembre et le 9 novembre 2007 dans 11 communes du département (Saint-Martin-Valmeroux, Chaussezac, Naucelles, Saint-Flour, Valuejols, Lanobre, Maurs, Murat, Arpajon-sur-Cère, Saint-Mamet et Saint-Paul-des-Landes) et avait pour thème : « La Gourmandise ».

Le bilan de cette édition se révèle plus positif que l'édition précédente. En effet, le nombre de spectateurs s'est situé entre 6 et 36 personnes pour un total général de 217 personnes et une fréquentation moyenne de 19 personnes contre un total de 182 personnes en 2006.

LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

La nouvelle salle de consultation des Archives, ouverte en 2006, a trouvé en 2007 sa vitesse de croisière ; elle a attiré de nouveaux usagers. La signalétique extérieure en a été améliorée.

La politique de restauration d'archives notariales endommagées par l'eau ou le temps a été poursuivie. Elle a permis de mettre à la disposition du public plusieurs milliers de pages dont la communication était auparavant impossible.

Plusieurs lots d'archives privées ont été acquis par dépôt, par don ou par achat : archives paroissiales de Riom-ès-Montagnes et de Védrières-Saint-Loup, plaques de verre du docteur Cany, lettres d'Abel Beaufrière, documents anciens sur Pleaux et sa région, archives d'Eugène Martres et d'Ernest Delmas, journal de la Première guerre mondiale d'Antoine Martin, terrier de Crandelles, etc.

Mais le gros chantier de l'année a été celui de la dématérialisation des archives les plus consultées. La Société généalogique de Salt Lake City (Mormons) a poursuivi le microfilmage des registres paroissiaux et d'état civil. Ces microfilms ont ensuite été progressivement numérisés par l'entreprise Coutot-Roehrig. Ces deux opérations successives se sont réalisées grâce à des conventions.

La société Coutot-Roehrig a également procédé à la numérisation directe des tables décennales de l'état civil, des tables alphabétiques annuelles des registres matricules, des recensements de population ainsi que des tables des successions et absences.

Toutes ces images sont désormais consultables sur écran, en salle de lecture.

Une belle collection d'émissions de radio des années 1980, consacrées chacune à une commune de l'arrondissement d'Aurillac, a également été numérisée.

Mais le projet, pour 2008, est de constituer une seconde salle de lecture, virtuelle quant à elle : ce portail archivistique, intégré au Schéma informatique, permettra aux internautes de consulter de n'importe quel point du globe ce qui n'est accessible aujourd'hui que dans la salle de consultation : près de 1,5 millions d'images, des centaines d'heures d'enregistrement, la plupart des inventaires d'archives, ainsi que le catalogue de la bibliothèque des Archives (15.000 notices, également intégrées au catalogue CEDRIC). Le choix du prestataire, qui doit aboutir à l'ouverture d'un site Internet dédié à l'été 2008, a été initié en 2007.

Le projet d'aménagement d'une salle d'exposition, attenante au nouveau hall d'entrée, a également été initié ; il devrait aboutir en 2008. Il permettra, après les salles de consultation réelle et virtuelle, d'offrir un troisième lieu de rencontre du public avec le patrimoine écrit cantalien.

Enfin, la politique d'action culturelle hors les murs, dans le Cantal et à Paris, a été poursuivie : anthologie d'archives sonores, conférences, projections, rallye des généraux cantaliens du Premier Empire, lectures d'archives ont permis d'aller à la rencontre d'un public élargi.



cantal

AUVERGNE

CANTAL AUVERGNE La marque rouge s'embrase !

L'exclusivité n'a de valeur que si elle est partagée : les cantaliens l'ont bien compris en choisissant d'être les porteurs de l'image de leur département auquel ils sont viscéralement attachés. Grâce à l'impact visuel démultiplié du cartouche CANTAL AUVERGNE, le Cantal s'est désormais engagé à marquer au rouge son identité !

Le Conseil Général a renforcé en 2007 le développement de la marque exclusive CANTAL AUVERGNE.

Plusieurs entreprises de transport cantaliennes arborent à leur demande sur leurs camions et remorques la marque rouge, Associations et comités des fêtes reproduisent celle-ci sur tous leurs documents de promotion, Les guides d'accueil touristique édités par les Agences Locales de Tourisme du Cantal invitent les visiteurs reçus dans les offices de tourisme et les points d'accueil touristiques à demander des autocollants.

Même le sport s'en mêle puisque la pelouse du Stade Jean ALRIC à Aurillac s'est « empourprée » lors de la rencontre

télévisée du match du Stade Aurillacois Cantal Auvergne face à Grenoble. Le plancher de Peyrolles a fait de même pour accompagner le AHBCA. Quant à nos compatriotes de la capitale, ils n'ont pas attendu pour s'approprier à bras le corps cette marque identitaire : des amicales cantaliennes telle « les Chemins du Cantal » déploient déjà tous leurs efforts pour couvrir Paris du nom de notre département.

Autocollant disponible gratuitement et selon les stocks sur demande à autocollant@cg15.fr ou dans les offices de tourisme et points d'accueil touristiques.

Contact pour toute utilisation du cartouche CANTAL AUVERGNE : service communication - Conseil Général efontanel@cg15.fr



L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA MUSIQUE ET LA DANSE DU CANTAL

Créée à l'initiative du Conseil Général dans le cadre d'une politique menée par l'Etat, l'Association Départementale pour la Musique et la Danse du Cantal a pour rôle le développement et la structuration de la vie musicale et chorégraphique du département.

De façon plus spécifique, une convention liant l'ADMD, le Conseil Général et l'Etat (DRAC Auvergne) précise les missions et les financements alloués. En 2007, l'ADMD a ainsi bénéficié de la part du Département d'une enveloppe globale de 233 000 € pour le fonctionnement et les actions menées, dont 19 000 € pour l'élaboration et la mise en œuvre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques. La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne a financé l'association à hauteur de 55 285 €.

Etroitement associée à la mise en œuvre du schéma départemental de développement culturel 2005-2007, l'ADMD a développé ses activités en 2007 selon deux axes :

Centre de ressources pour la musique et la danse

Information du public, par le biais d'un site internet, d'un centre de documentation et d'une base de données mise à jour en permanence,

Conseil et accompagnement de projets auprès des collectivités territoriales, des structures culturelles et des artistes amateurs ou professionnels.

Mise en œuvre de politiques de développement dans les domaines suivants :

Education artistique: l'ADMD pilote deux projets fédérateurs départementaux, un dans le domaine de la musique et un dans le domaine de la danse, qui ont concerné en 2007 une vingtaine de classes.

Par ailleurs, des formations ont été organisées en direction des professionnels de la petite enfance et de musiciens intervenant, en lien avec l'accueil de spectacles pour les tout petits.

Formation continue dans le secteur des enseignements artistiques : formation des enseignants au Diplôme d'Etudes Musicales ; accompagnement-formation individuel des professeurs de danse.

Développement et structuration de l'enseignement : maîtrise d'œuvre du schéma départemental de l'enseignement musical 2005-2007 ; accompagnement technique de l'élaboration puis de la mise en œuvre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques adopté par le Conseil Général le 29 juin 2007 (volets musique et danse). Démarrage d'un plan de formation en lien avec ce schéma.

Développement des pratiques amateurs : poursuite du programme de formation dans le domaine des pratiques vocales ; développement d'actions en direction du secteur social (personnes handicapées) : formation professionnelle en musique et en danse, suivi de l'atelier chant des CAT d'Aurillac et coordination d'un projet de rencontre avec des scolaires.

Développement des musiques actuelles : organisation en partenariat avec la Haute-Loire du Big Jama (concerts et formations pour les groupes sélectionnés) ; développement du plan de formation Les Chantiers Sonores avec notamment la 1ère édition d'Hibernarock, festival de la culture rock, et des actions en direction du personnel des locaux de répétition.

Accueil d'artistes professionnels : en partenariat avec les structures culturelles, poursuite des résidences départementales de diffusion et de création avec les cie de danse Asphodèle et Nathalie Pernette ; organisation d'actions de sensibilisation et de formation des publics.

Le partenariat avec le festival régional On connaît la Chanson est poursuivi.

LE SPORT

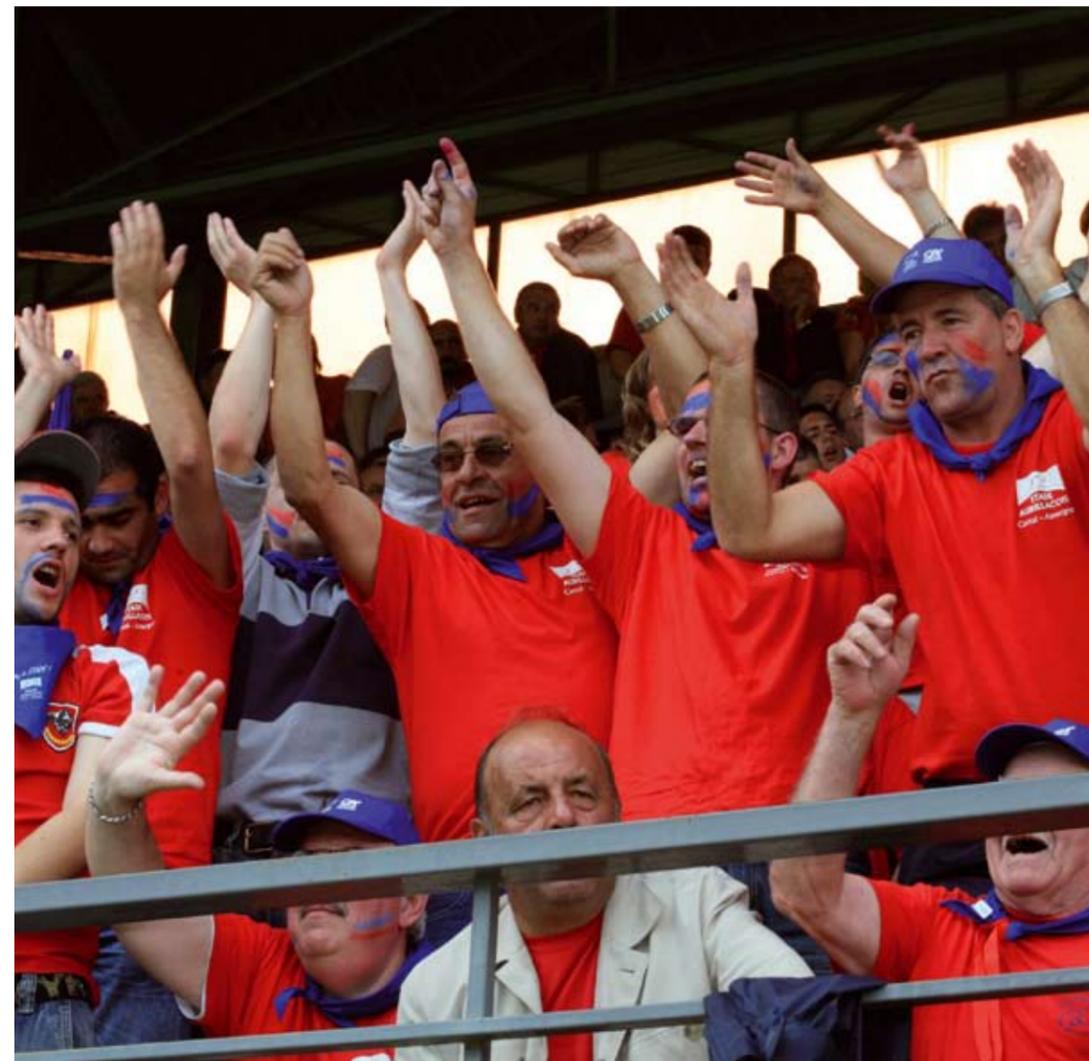
La deuxième Charte Départementale pour le Développement du Sport dans le CANTAL, signée le 17 mars 2005 entre l'Etat, le Comité Départemental Olympique et Sportif et le Conseil Général et dont la durée correspond à l'olympiade 2005-2008, affiche les objectifs prioritaires suivants :

- la pratique des jeunes,
- le renforcement et la valorisation du maillage sportif,
- la pratique de niveau national et régional,
- la prévention de la santé,
- la création d'emplois sportifs,
- la valorisation du Cantal à travers le sport,
- l'accueil des sportifs cantaliens.

La mise en œuvre de ces objectifs a représenté, en 2007, un engagement financier de plus de 1,2 million d'euros pour le Conseil Général qui se répartit principalement comme suit :

- Formation athlètes et cadres (19 comités) : 22 557 €
- Organisation de manifestations sportives (83 structures) : 292 030 €
- Frais de déplacement équipes et athlètes en compétitions nationale et régionale (93 clubs) : 157 024 €
- Soutien aux clubs phares (Stade Aurillacois, HBCA, AFCA) : 408 000 €
- Actions entrant dans le cadre des Convention d'objectifs établies avec les Comités Départementaux sportifs : 188 933 €
- Dix neuf contrats sont actuellement signés avec le CDOS, la Gymnastique Volontaire, l'Escrime, l'USEP, l'UNSS, le Rugby, le Football, la Randonnée Pédestre, le Cyclotourisme, le Tennis, le Badminton, la Natation, le Judo, la Retraite Sportive, le Handball, la Pétanque, le Ski, le Basket-ball et l'École départementale d'équitation.
- Écoles de sport (171 clubs) : 42 200 €
- Équipement sportif du tennis couvert de Canteloube : 58 500 €

En outre, le Conseil Général met à disposition deux animateurs sportifs dont les actions d'animation et d'encadrement sont organisées dans le cadre des contrats d'objectifs signés avec les représentants du sport scolaire : USEP et UNSS.





LA VIE QUOTIDIENNE : LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Conseil Général participe au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour un montant de 6 414 000 €, pour un budget de fonctionnement de 10.688.000 € et un budget d'investissement de 4.953.000 € en 2007.

L'année 2007 a été marquée par l'achèvement des chantiers conduits sur les centres de secours de Montsalvy et Saint-Cernin, et la fin de la construction de l'Ecole Départementale et du Centre du Lioran. Les travaux d'extension et de réaménagement du Centre de secours de Massiac ont également débuté en 2007 et devraient s'achever en 2008. Concernant le Centre de secours de Maurs et le Centre de première intervention de Saint-Urcize, des travaux d'extension, de réfection et de réaménagement seront conduits et les premières démarches (études préalables, consultations des entreprises) ont été opérées durant l'année 2007. Dans le cadre du projet de remplacement de la couverture et du bardage du Centre de secours principal de Saint-Flour, les études et le dossier de consultation ont été réalisés en 2007. Enfin, le programme technique du futur Centre de secours principal d'Aurillac a été présenté et le Conseil Général du Cantal en assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement pour un montant estimé de 6 millions d'euros.

A travers la convention pluriannuelle intervenue début 2008 entre le Conseil Général et le SDIS, le Département s'est engagé à soutenir financièrement, aux côtés de l'état et des collectivités territoriales, la modernisation du Service Départemental d'Incendie et de Secours sur la période 2008-2010.

Enfin, le projet de charte associé à la définition de 6 axes stratégiques posera les fondements de la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture de Risques (SDACR).

L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

	INCENDIE		SECOURS À PERSONNES		ACCIDENTS DE LA CIRCULATION		OPERATIONS DIVERSES		TOTAL DES INTERVENTIONS	
	Total	% variation	Total	% variation	Total	% variation	Total	% variation	Total	% variation
2001	882		3457		1034		1811		7184	
2002	995	12,81	4150	20,05	989	-4,35	1375	-24,08	7509	4,52
2003	1434	44,12	4533	9,23	763	-22,85	1882	36,87	8612	14,69
2004	629	-56,14	3346	-26,19	851	11,53	2347	29,49	7173	16,17
2005	728	15,74	4050	21,04	670	-27,01	1241	-96,37	6689	-6,75
2006	634	-12,91	3869	-4,47	936	39,70	968	-22,00	6407	-4,22
2007	620	-2,21	4182	+ 8,10	995	+ 6,30	768	- 20,90	6565	+ 2,50

PREVENTION CONTRE LES RISQUES ET FORMATION

En 2007, le service prévision a instruit 140 dossiers de permis de construire et a réalisé 277 commissions de sécurité, avec 19 établissements sous avis défavorable.

Pour ce qui concerne la formation, 164 stages ont été organisés pour représenter 4 031 journées stagiaires.



Les Conseillers Généraux du Cantal

M. Guy DELTEIL **Riom-ès-Montagnes**
M. Jacques MÉZARD **Aurillac IV**
M. Jean-Pierre DELPONT **Arpajon-sur-Cère**
M. Louis-Jacques LIANDIER **Vic-sur-Cère**
M. Daniel CHEVALEYRE **Champs-sur-Tarentaine**
M. Jacques MARKARIAN **Jussac**
M. Bruno FAURE **Salers**
Mme Madeleine BAUMGARTNER **Chaudes-Aigues**
M. Stéphane BRIANT **Saignes**
M. Henri BARTHELEMY **Saint-Flour Nord**
M. Gérard LEYMONIE **Mauriac**
M. Le Président Vincent DESCOEUR **Montsalvy**
M. Jean-Yves BONY **Pleaux**
M. Pierre JARLIER **Saint-Flour Sud**

M. Bernard DELCROS **Murat**
M. Louis GALTIER **Pierrefort**
M. Jean-Claude WALCHLI **Condat**
M. Michel LAFON **Saint-Mamet**
M. Alain CALMETTE **Aurillac I**
M. Louis CLAVILIER **Ruynes-en-Margeride**
M. François VERMANDE **Maurs**
Mme Florence MARTY **Aurillac II**
M. Michel LEHOURS **Saint-Cernin**
M. Charly DELAMAIDE **Aurillac III**
M. Christian LÉOTY **Allanche**
M. Michel CABANES **Laroquebrou**
En médaillon :
M. Alain MARLEIX **Massiac**



La Nouvelle Assemblée Départementale 2008/2011



Hôtel du Département
28, Av.Gambetta - 15015 Aurillac Cedex
04 71 46 20 20
www.cantal.fr

